

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 108 (1972)
Heft: 23

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

23

Montreux, le 30 juin 1972

1972

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Ed. Buret

DERNIER EFFORT AVANT LES VACANCES...

Qui est bien assis assimile mieux.

Les médecins scolaires déclarent avec une inquiétude justifiée que les déformations de la colonne vertébrale se font de plus en plus fréquentes. Seulement 40% des élèves ont une colonne vertébrale saine au sortir de l'école!

Une des causes de ces déformations: les chaises mal adaptées! La colonne vertébrale de l'enfant se développe principalement pendant les années scolaires. Les chaises mal appropriées favorisent ces déformations et causent bien souvent des dommages irréparables.

Embru a voulu remédier à ce mal en mettant au point des chaises conçues pour une bonne tenue de l'enfant. Elles ont été étudiées par des spécialistes, et sont donc parfaitement adaptées au corps de l'enfant.

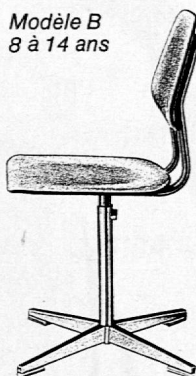


Chaise scolaire Embru 4585

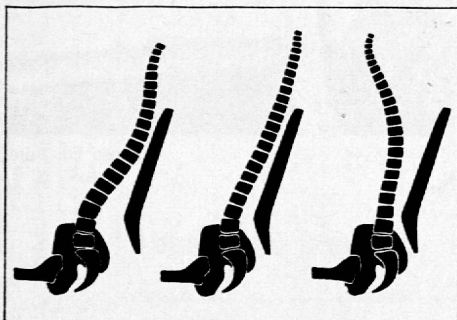
Modèle A
6 à 8 ans



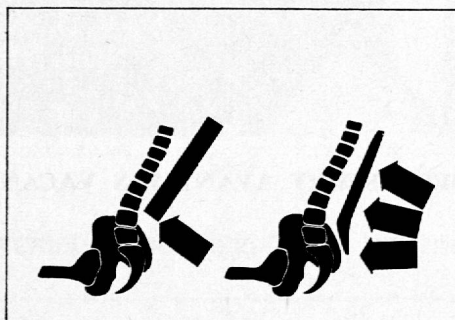
Modèle B
8 à 14 ans



Modèle C
dès 14 ans



Le profilage de cette nouvelle chaise permet différentes positions assises très confortables. Elle empêche la colonne vertébrale de se voûter.



La forme de la colonne vertébrale dépend de la position du bassin et des reins. Les pressions désagréables dues à une mauvaise adaptation sont ainsi supprimées.

Après de longs travaux de recherches en laboratoires et de nombreux tests Embru est arrivé au résultat recherché: Une chaise réglable et livrable en 3 grandeurs. Voici 3 avantages essentiels:

- plus de pression sur les cuisses.
- lorsque les pieds reposent sur le sol, les genoux sont pliés à 90°.
- le support dorsal double et la construction soignée des autres éléments rendent cette chaise extrêmement confortable. Elle favorise les changements de positions et veille ainsi à un sain développement du squelette.

Demandez la documentation sur les nouvelles chaises Embru 4585 A, B, C. Vous y trouverez un article intéressant sur les tests ergonomiques ayant servi à la création de ces nouveaux modèles.

embru

Usines Embru, 8630 Rütli ZH
Téléphone 055/31 28 44

Agence de Lausanne: chemin Montolivet 18^{bis},
Téléphone 021/27 42 57/26 60 79,
visite seulement sur rendez-vous

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Deux ans après 543

COMMUNIQUÉS

19^{es} Journées pédagogiques internationales 544
Correspondant à l'« Educateur » 544

DIVERS

Magazines sportifs 544
Vingt ans après « Eau - Air - Santé - Nature informations » 545
Séminaire international d'histoire 1972 546
Arrêtez le massacre 546

OPINIONS

L'incident de la Cathédrale - « Sermon » d'un élève 548
En marge des arrêtés scolaires 549
Le bon élève et sa réussite dans la vie active 554

DOCUMENTS

Une nouvelle conception de l'éducation des handicapés - L'exemple suédois 549

FORMATION CONTINUE

XIV^e Séminaire d'automne de la SPV 552

PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Chronique de la GAVES 552
Deux textes divertissants avant les vacances 553

TV SCOLAIRE

Télé-promotion rurale 555
Une bonne idée : la radiovision 555

Educateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 24.— ; étranger Fr. 30.—.

Deux ans après...

En juin 1970, les soussignés présentaient à leurs collègues de Romandie, à l'occasion du 32^e Congrès de la SPR, un rapport sur l'éducation permanente des enseignants. On se souvient qu'à la page 114 du dit rapport, nous écrivions :

« Dans la période post-transitoire, l'éducation permanente des enseignants (...) sera une des tâches de l'université. » Et nous laissions entendre que cette université-là serait bien différente de celle que nous avions connue lors de nos études.

Juin 1972 : NOUS APPRENNONS QUE LA SECTION DE PÉDAGOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE A PROPOSÉ AU RECTORAT D'INSTITUER DANS CE SECTEUR, DÈS LA PROCHAINE ANNÉE ACADÉMIQUE, LE SYSTÈME DES UNITÉS CAPITALISABLES.

Sans doute notre rapport de 1970 qui a contribué à populariser les vocables et le concept d'éducation permanente en précédant sur cette voie des études plus achevées (rapport du Greti) n'est-il pas totalement étranger à la nouvelle dont nous avons la satisfaction de vous faire part aujourd'hui. Nouvelle qui n'est d'ailleurs qu'un des signes du dégel de l'iceberg universitaire et de la réforme que nous attendions depuis longtemps. La modification proposée par la section de pédagogie de l'Université de Genève répond à certains de nos besoins en matière d'éducation permanente ; et c'est en satisfaisant ces besoins qu'une section universitaire de pédagogie trouvera une raison essentielle de se développer.

Le système des unités capitalisables

Que sera exactement cette nouvelle structure d'études ? Nous ne le savons pas encore exactement. En revanche, nous savons fort bien que cette structure, que nous avons réclamée avec insistance durant ces deux dernières années, devrait correspondre aux caractères de l'éducation récurrente, qui devrait permettre notamment à chaque enseignant (comme à tout « travailleur-étudiant ») :

- de reprendre ses études là où il les a laissées, en tout temps ;
- de poursuivre ces études au rythme qui lui convient, sans être harcelé par des échéances ;
- de n'aborder simultanément que le nombre d'unités d'études qu'il se sent capable d'aborder.

En résumé, et parce que l'étudiant auquel nous pensons ici est un instituteur, qui dirige une classe et entend lui consacrer le meilleur de ses énergies, qui a peut-être une famille, des activités sociales et... des loisirs, qui n'a plus forcément ni 20, ni 30 ans, mais qui peut en avoir 60, ce que nous voulons, c'est un rythme et un volume de travail librement choisis.

Mais le système des unités capitalisables, ce n'est pas seulement cela. C'est aussi la personnalisation des programmes d'études. Notre instituteur-étudiant a derrière lui une formation professionnelle de qualité — dont l'université notons-le, a tendance à dédaigner les années non universitaires, et il faudrait que cela change — et un plus ou moins grand nombre d'années de travail. Il sait, mieux sans doute qu'un étudiant plus jeune, ce qu'il lui faut exactement, ce qu'il est venu chercher à l'université et comment il entend travailler. Aussi doit-il le pouvoir choisir librement :

- les unités de savoir qui lui sont nécessaires ;
- la manière dont il entend les acquérir.

A ce propos, il nous paraît évident que le système des « cours », et de la mémorisation, suivie d'une déurgitation lors de l'examen, ne convient pas à des adultes engagés dans la vie professionnelle

(suite page 544)

(et, d'ailleurs, à qui convient-il ?). Nous envisageons donc l'éducation permanente des enseignants comme une succession de recherches étroitement liées à la pratique professionnelle et pour la réalisation desquelles le travailleur étudiant devrait apprendre et appliquer des techniques appropriées tout en accroissant ses connaissances théoriques par les lectures nécessaires à la réalisation de ses objectifs. Chaque « unité capitalisée » correspondrait ainsi à la réalisation d'un « projet de recherche ».

Voici donc posés les principes d'une « éducation permanente universitaire » (la deuxième épithète n'est pas superflue, car il est, faut-il le dire, d'autres voies pour l'éducation permanente que l'université, comme il est d'autres types de recherche que la recherche scientifique) sur mesure, quant au rythme et au volume de travail, aux méthodes d'acquisition et aux contenus (sous réserve, pour ce dernier point, des contraintes séquentielles dues à la structure de la science ou de la technique abordées). On voit bien, malgré le caractère sommaire de nos réflexions, que l'université, pour assumer ces nouvelles tâches se doit d'assouplir ses structures en supprimant notamment les cloisons étanches verticales (entre les programmes des différentes facultés) et horizontales (échéances semestrielles, sessions, dimension des unités d'études).

Le lecteur souhaitant poursuivre sa réflexion sur ce point trouvera profit à lire ou à relire le projet de plan directeur pour la rénovation de l'université, établi par la Conférence universitaire des associations d'étudiants.

Une éducation permanente promotionnelle

Les enseignants qui, dans un proche avenir, « capitaliseront » des unités ne le feront pas toujours uniquement pour améliorer leurs techniques professionnelles ou pour épanouir leur personnalité. Ils auront parfois en vue une mutation professionnelle (spécialisation, autre ordre d'enseignement, voire autre profession).

Constatons en effet que les carrières de 40 années dans le même ordre d'enseignement se font rares ; on considère aujourd'hui comme parfaitement naturel qu'un instituteur puisse, sans déchoir, envisager de « faire autre chose ». Il y a là un problème d'ordre psycho-sociologique, assez complexe, qui se présente différemment au féminin et au masculin, et qui mériterait une étude sérieuse de nature à mieux faire connaître l'état d'esprit des instituteurs aux différents stades de leur carrière, le degré et les causes de l'usure professionnelle et l'intensité des aspirations au changement.

Ces aspirations, il nous semble qu'un système d'unités capitalisables bien conçu serait de nature à les satisfaire. Il était jusqu'ici possible, nous le l'ignorons pas, de suivre des cours à l'université, en qualité d'auditeur, sans se plier aux exigences, draconiennes pour un maître dirigeant par ailleurs une classe, des programmes de licence. Cette possibilité, pour utile qu'elle fût, n'était pas suffisante puisqu'elle ne permettait aucune « capitalisation » des acquis. Avec le système des unités capitalisables, ces efforts, ces acquisitions successives, aussi limités soient-ils, sont enregistrés ; et parvenir à un certain total d'unités, c'est parvenir à un diplôme ou, mieux, à un niveau permettant, si l'on en a le désir, d'évoluer à l'intérieur ou à l'extérieur de la profession. C'est en ce sens que nous pouvons parler, à propos du nouveau système, d'éducation permanente promotionnelle.

Evoluer à l'intérieur de la profession ?

Il est évident que toute « capitalisation » (les unités capitalisables étant, dans le système dont nous parlons ici, définitivement acquises) conduit les membres d'un corps professionnel à des différences de niveau d'études. Les « capitaux » seront plus ou moins importants. Comment, dès lors, organiser la fructification des acquis ? Il nous

(suite page 545)

Communiqués

19^{es} Journées pédagogiques internationales

Trogen, village Pestalozzi
13 au 21 juillet.

On peut encore s'inscrire : Internationale Lehrertagung, Postfach 291, 5401 Baden.

Correspondant à l'« Educateur »

La SPJ constate l'absence de la chronique jurassienne dans l'« Educateur ». Elle lance un appel urgent aux collègues qui accepteraient de remplacer Francis Bourquin, contraint à démissionner pour raisons de santé.

Le président SPJ recevra avec reconnaissance les appels téléphoniques qui lui parviendront au (032) 41 11 92.

Le président SPJ
H. Reber.

Divers

Magazines sportifs

La Banque Populaire Suisse vient de publier deux magazines sportifs, qui intéresseront tout particulièrement les jeunes. Ces deux magazines illustrés sont consacrés au football et aux disciplines athlétiques de la course. Ils ont été écrits par deux maîtres en la matière : Köbi Kuhn du FC Zurich et Werner Dössegger, coureur de fond, du BTV Aarau. Ils nous font vivre les débuts de leur carrière sportive, ils nous expliquent comment se pratique leur sport et nous parlent des exigences auxquelles ils doivent se soumettre.

Outre ces deux magazines « Un Mordu du Football » et « La Joie de courir », un résumé des événements sportifs de l'année passée vient également de paraître sous le titre « Sport 71 ».

Au cours des années à venir, cette série de magazines sera complétée, petit à petit, par d'autres disciplines sportives.

Ainsi tous les jeunes qui s'intéressent au sport disposeront bientôt d'une vaste et intéressante documentation. On peut se procurer gratuitement ces magazines aux guichets de toutes les agences de la Banque Populaire Suisse. Ceux qui feront l'acquisition d'un beau coffret, pour classer leur collection de magazines sportifs, contribueront ainsi au soutien financier de l'Aide sportive suisse.

20 ans après « Eau - Air Santé - Nature informations »

Il y a 19 ans naissait à Lausanne une petite revue mensuelle destinée à lutter contre les pollutions. Modeste, mais bien résolue, elle a fait son chemin de pionnier dans les milieux techniques et directement concernés. En 1971, un an après l'Année de la nature, « Eau - Air - Santé » a fait le point. Elle décida de faire peau neuve, considérant que les problèmes de pollutions ne concernaient plus seulement une minorité de techniciens, mais bien au contraire, tout ce public romand aimant la nature et préoccupé des questions brûlantes que pose notre environnement, dans le sens large du terme.

Dès janvier 1972, dans sa nouvelle formule, elle est devenue, « Eau - Air - Santé - Nature Informations », organe mensuel romand d'informations sur l'environnement et la nature.

Par ses rubriques régulières le lecteur trouve une documentation triée et choisie, ayant pour objectif la nature en tant que produit de consommation et la manière de s'en servir.

Matières traitées : environnement - pollutions - protection de la nature - tourisme romand et suisse - alimentation naturelle - sciences et nature - cultures et paysages - la nature dans l'enseignement - sport pour tous - plongée sub-aquatique - chasse photographique et un éventail de nouvelles d'actualité.

« Eau - Air - Santé - Nature Informations » est en outre le bulletin officiel et organe d'informations de l'Association « Protection Rhône-Léman », de l'Action suisse saine et des Chasseurs sans fusil.

Rédigée et illustrée par des spécialistes dans chaque matière, cette revue a l'espoir de divertir ses lecteurs avec sérieux, renonçant à des cris d'alarme peu constructifs, cherchant à apporter des solutions effectives par une communion directe avec notre nature et notre environnement.

Le programme est chargé, le problème

(suite page 546)

paraît faux d'envisager, à responsabilités égales, une rétribution différenciée, ou un lien trop absolu entre la promotion hiérarchique et le niveau des capitaux d'étude. Ce système défavoriserait par trop l'enseignant qui, peu enclin à retourner à l'université de manière suivie, préfère investir toutes ses énergies dans la pédagogie pratique (qui n'exclut pas la recherche) et l'animation de sa classe. Ce type d'investissement, obscur mais combien utile, n'est pas près d'être reconnu à sa juste valeur dans la « hiérarchie des valeurs étalonnées ». Ce qu'il faudrait prévoir, en revanche, c'est une manière de « personnalisation des postes de travail ». L'enseignant primaire ayant manifesté, par l'acquisition de certaines unités, un intérêt pour telle ou telle recherche ou activité se verrait alors déchargé d'une fraction de son enseignement pour poursuivre, dans un esprit de service, telle ou telle étude ou pour animer tel ou tel secteur. C'est ainsi que nous voyons cette « évolution dans la profession » qui nous paraît bien préférable à tout autre système basé sur une émulation moins noble.

Le problème des diplômes

Sans doute n'est-il pas inutile de réfléchir un instant à ce problème des diplômes. Cette réflexion nous permettra d'ailleurs de revenir au rapport 1970.

On se souviendra, en effet, que nous proposons alors comme cible les titres suivants :

maturité + licence en pédagogie (4 ans)

(pour tous les enseignants des classes enfantines, primaires, secondaires et gymnasiales). Quant à l'éducation permanente, que nous voyions, en 1970, et pour la période transitoire, d'une manière assez « illitchienne » avant même que cet auteur paradoxal n'imaginât une « société sans école » (les instituteurs désireux d'étudier un même problème se réunissant et apprenant ensemble, système simple, peu coûteux, mais irréalisable sans investissement de temps ni assouplissement de la notion d'enseignant généraliste à horaire compact), l'éducation permanente, donc, n'aboutissait à aucun titre particulier puisque... non scolaire précisément !

En juin 1972, nous ne pensons plus exactement comme en juin 1970. Il y a deux ans, mus par le désir de valoriser l'enseignant primaire, nous avons, tout naturellement, cherché dans la « mythologie des valeurs étalonnées » un point de référence (la licence) et imaginé l'abolition de la hiérarchie des enseignants : aussi avons-nous proclamé la licence en pédagogie pour tous. Ce beau programme a été si peu contesté que nous nous demandons s'il a jamais été pris au sérieux ! Les maîtres des gymnases, nous l'avons appris depuis, tiennent essentiellement à leurs licences spécifiques, garantie d'une compétence vérifiable en mathématiques, lettres ou sciences ; par ailleurs, il existe aujourd'hui une tendance à réduire la longueur des études ou à faire coexister des filières courtes et des filières longues ; enfin, n'y a-t-il pas contradiction entre le principe de l'éducation permanente et l'allongement des études professionnelles initiales ? Il ne faut pas négliger non plus les différences, considérables, qui existent entre les formations pédagogiques des instituteurs dans les cantons romands, et dans la Suisse entière. La commission fédérale « pour la formation du maître primaire de demain », très vraisemblablement, proposera aux cantons suisses un objectif tenant compte de ces diverses formations cantonales : deux années, au minimum, après la maturité, les cantons « plus avancés » dans ce domaine demeurant des chefs de file que l'on rejoindrait ultérieurement. Cette position, « deux ans ou plus après la maturité », nous la considérons aujourd'hui comme réaliste, parce que tenant compte de la situation dans toute la Suisse, et nous pensons qu'elle représente un objectif possible, sinon souhaitable (ceci pour la durée des études).

En revanche, nous voudrions affirmer avec force qu'il serait regrettable, quelle que soit la durée des études professionnelles de l'insti-

(suite page 546)

tuteur, de l'enfermer dans la psychopédagogie dès après la maturité. Sur ce point, notre position n'a pas varié : toutes les réorientations doivent demeurer possibles, durant les études et durant la carrière. C'est pourquoi nous considérons comme hautement souhaitable que la formation professionnelle des instituteurs comprenne un nombre assez important d'unités capitalisables non pédagogiques, qui seraient des unités de mathématiques, de lettres, de sciences ou de toute autre discipline. D'abord, parce que nous croyons que les spécialistes en pédagogie ont tendance, lorsqu'ils décrivent la formation idéale du maître primaire, à négliger, à sous-estimer les besoins professionnels de l'instituteur sur le plan des connaissances non psycho-pédagogiques ; connaître l'élève est essentiel, nous n'en disconvenons pas ; mais il faut aussi connaître la grammaire (nouvelle), la mathématique, les sciences de l'environnement (pour ne pas parler de dessin, d'activités créatrices de musique, de sport...). Ensuite parce que nous pensons essentiel, répétons-le, d'assurer la réorientation professionnelle de tout instituteur, et pas seulement en pédagogie ou en psychologie. On voit bien, dans cette perspective, ce que le système des unités capitalisables, utilisé avec souplesse, pourrait nous apporter. Une formation professionnelle idéale comprendrait suffisamment d'unités capitalisées différentes pour permettre à l'instituteur, par la suite, de poursuivre des études dans la voie de son choix, et non en pédagogie seulement, ou de poursuivre, parallèlement à une pratique professionnelle qui en serait enrichie d'autant, des recherches du type « violon d'Ingres ».

Une contradiction : diplôme « final » et éducation « permanente »

Ce que nous venons de dire concerne la formation professionnelle initiale et la manière dont elle pourrait servir de base à une éducation permanente permettant, si nécessaire, toute réorientation.

Quant à l'éducation permanente elle-même, doit-elle conduire à un diplôme. On pourrait bien sûr envisager que l'instituteur, ayant atteint, au terme de sa formation professionnelle, un niveau de demi-licence (deux ans, soit le brevet neuchâtelois actuel par exemple), poursuive ses études, grâce au système des unités capitalisables, jusqu'à la licence complète.

Qu'on nous permette ici une suggestion. Pourquoi ne pas instituer, en lieu et place des diplômes terminaux, le « livret d'éducation permanente » que le Greti, dans son rapport monumental, propose ? On enregistrerait de la sorte les fluctuations permanentes des niveaux individuels très exhaustivement, et ce livret viendrait fort heureusement remplacer les diplômes actuels, avec leur hiérarchie très discutable. Sur le livret d'éducation permanente pourraient coexister des unités très diverses, mais toutes utiles puisque répondant aux besoins professionnels ou personnels de l'individu : unités de lettres, de pédagogie, mais aussi de maths, stages linguistiques à l'étranger, cours de travaux manuels, études de la flûte traversière. Ainsi cesserait-on d'attribuer à certains titres dûment étalonnés, une sorte de valeur définitive et charismatique, qui privilégie les acquis installés par la structure scolaire au sommet de la considération sociale, au détriment de tous les autres éléments de culture ou de savoir-faire que l'on peut acquérir à l'extérieur de l'école.

Objectifs pour l'immédiate

Dans l'immédiate, le bureau SPR et la très dynamique commission de l'éducation permanente, qui s'occupe aussi de la formation professionnelle initiale, devront veiller à ce que l'initiative prise par la section de pédagogie de l'Université de Genève intéresse tous les instituteurs romands.

Il serait regrettable qu'une telle réforme n'ait qu'une portée régionale : aussi devra-t-elle être étendue à toutes les universités romandes (et suisses) ; et pour accroître encore le rayonnement de la nouvelle structure d'études, il sera bon de suggérer à l'université l'em-

(suite page 547)

est immense, mais il n'est pas interdit d'être optimistes, et les promoteurs sont résolus d'aller de l'avant et de donner à leur revue un rapide développement.

Des numéros spécimens gratuits peuvent être demandés à : « Eau - Air - Santé - Nature informations », arts graphiques Ere Nouvelle S.A., place du Tunnel 14, 1000 Lausanne 17.

Séminaire international d'histoire, Paris 1972

Environ soixante professeurs, venus de treize pays d'Europe et d'Amérique, ont participé, du 17 au 20 mai 1972, à Châtenay-Malabry/Paris, au premier Séminaire international de la Commission de l'Europe occidentale, groupe Histoire, CIEPS/UNESCO, consacré à l'**Histoire de l'éducation physique et du sport aux XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles.**

Ce séminaire a été organisé de manière impeccable par l'Ecole normale supérieure d'éducation physique et sportive, en accord avec le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.

La Commission de l'Europe occidentale, qui compte une centaine de professeurs correspondants dans une vingtaine de pays européens et quelques autres Etats, se consacre à l'histoire de l'éducation physique et du sport. Responsable : L. Burgener, CH - 3012 Berne.

Le second séminaire international aura lieu du 28 juin au 1^{er} juillet 1973, aux Pays-Bas.

Arrêtez le massacre

A une époque où il n'est de jours sans que l'on nous demande de protéger quelque chose, je voudrais tirer moi aussi la sonnette d'alarme, avant qu'il ne soit trop tard, à propos d'une espèce menacée d'extinction, j'ai parlé de l'instituteur.

Hâtons-nous car bientôt il ne sera plus qu'un oiseau rare digne du zoo le mieux pourvu. D'où vient donc

cette survie si difficile? Est-il victime de la pollution, a-t-il des problèmes d'équilibre (budgétaire sans doute) ou devient-il une cible trop facile pour les tireurs? Les trois me direz-vous mais je crois que volant à une altitude de plus en plus basse (financière surtout), il ne peut plus guère se défendre, même contre les tireurs les plus maladroits, qui, ces derniers temps particulièrement, le descendent sans vergogne.

Messieurs les chasseurs d'élite ou non, vous devez savoir que :

● L'instituteur est un gibier qui mange de moins en moins par rapport aux autres espèces et qui ne gâche absolument rien de ce qu'on lui donne (et pour cause). Ainsi affaibli, il devient donc une proie trop facile, de valeur marchande très négligeable et il ne vaut pas la peine d'être abattu contrairement à certains autres prédateurs beaucoup mieux pourvus que lui.

● L'instituteur est victime du remembrement et trouve de moins en moins à se nicher sans préjudices, ce qui nuit à sa reproduction.

● Si l'instituteur émigre chaque été et quelquefois dans l'année, c'est que de tels changements d'air sont salutaires à sa survie et il ne faut pas lui tirer dessus pour cette raison car l'émigration estivale et hivernale devient de plus en plus fréquente dans les autres espèces.

● L'instituteur est, dans l'ensemble, plus utile que nuisible, contrairement à certains rapaces dangereux, mais qui volent trop haut pour être détruits.

● Le mâle, chargé de la vie du couple, semble plus touché que les autres et, sans une protection efficace et rapide, il risque de s'envoler à jamais vers d'autres cieux plus cléments pour continuer à aider les siens à survivre.

Alors, Messieurs les tireurs, arrêtez de massacrer un gibier déjà suffisamment éprouvé par les mutations de l'espèce, au risque de voir vos enfants à leur tour manquer de cibles pour se distraire et en choisir de bien plus dangereuses.

M. Lavenac, instituteur.

Article reproduit avec l'aimable autorisation de la rédaction de « L'Education ».

ploi de méthodes modernes de diffusion du savoir : les Anglais, sur ce point, nous ont montré la voie à l'échelle d'une île plus grande que la Suisse.

Quant aux prérequis universitaires, il nous faudra faire valoir nos positions de 1970 : les brevets décernés à 19 ans doivent correspondre à une maturité ; les brevets décernés à 21 ou 22 ans + 2 ou 3 ans d'études (après la maturité) doivent correspondre à une fraction de licence, calculée non en fonction de l'étiquette de la maison où l'on a fait ses études, mais en fonction du nombre d'années d'études, des acquis réels et des efforts consentis. Il nous faudra faire admettre enfin que pour des études de pédagogie, les années de pratique professionnelle valent bien, elles aussi, un certain nombre d'unités que, d'ailleurs, nulle étude théorique ne saurait remplacer.

Conclusion provisoire

Nos lecteurs l'auront compris : ce trop bref article n'est pas l'expression d'une satisfaction passive et béate à l'annonce d'un « cadeau » que l'université nous ferait en voulant bien adapter quelque peu ses programmes, ses structures et ses méthodes aux besoins d'éducation permanente des travailleurs à part entière que nous sommes. Nous voulons au contraire ouvrir une négociation en précisant d'emblée nos positions. En matière d'éducation permanente, nous ne croyons pas que l'université pourra jouer un rôle majeur si elle refuse de négocier avec la clientèle nouvelle qu'elle vise. Dans l'hebdomadaire français « L'Education », du 11 mai 1972, nous lisons ceci, qui nous paraît assez clair :

« L'université va, en effet, devoir s'adresser désormais à une véritable clientèle, libre de ses choix, et non plus aux usagers quasi forcés du service public que constituent les étudiants des formations initiales.

» Il ne suffit donc pas d'afficher un programme d'enseignement et d'attendre les publics susceptibles de s'y intéresser. Les universités devront au contraire être très attentives aux demandes exprimées et s'attacher à interpréter ces demandes en commun avec les partenaires organisés (organismes professionnels divers, syndicats ouvriers et patronaux...).

» Il importe donc que des relations avec ces nouveaux interlocuteurs soient établies d'une façon systématique par les universités et ne se limitent pas à des contacts personnels. »

Nous ne croyons pas avoir dénaturé ce texte, publié au « BOEN » du 4 mai 1972, en l'extrayant d'un contexte général titré : « Participation des universités à la politique de la formation professionnelle continue », et d'un paragraphe intitulé : nécessité de la négociation ». Ces extraits, en tout cas, sont assez explicites pour résumer nos intentions.

Nous applaudissons donc au principe des unités capitalisables, mais nous nous tenons prêts à en négocier les modalités d'application : équivalences, programmes, méthodes, afin de garantir à TOUS les enseignants ROMANDS une ÉDUCATION PERMANENTE répondant à leurs aspirations légitimes.

Pour le bureau SPR :

J.-J. Maspéro Y. Brun M. Marelli J. Jaecklé.

P.S. de dernière minute

Au moment de transmettre notre article à l'imprimeur de l'« Educateur », nous recevons le Programme provisoire de plan d'études pour l'année académique 1972-1973 de la section de pédagogie de l'Université de Genève. Conformément à la nouvelle que nous vous annoncions au début de notre texte, ce programme est fondé sur le principe des unités capitalisables tel que nous le souhaitons, ou à peu près. Quant au contenu (disciplines d'études proposées) et aux modalités d'application, le bureau SPR entend les étudier attentivement durant la pause estivale et ne manquera pas de tenir les lecteurs de l'« Educateur » au courant des développements ultérieurs.

Bureau SPR.

L'incident de la Cathédrale – « Sermon » d'un élève

² M. Leonhard Jost, rédacteur en chef de la « Schweizerische Lehrerzeitung », a publié tout dernièrement un article dans lequel il exprime son point de vue sur les événements scolaires vaudois. Nous en donnons ci-dessous, avec son autorisation, une traduction.

Qu'est-ce qu'ils ont à vouloir nous abrutir dans cette société basée sur le seul profit de l'argent, nous astreindre à ce système scolaire avilissant, nous enfermer dans leurs cadres, leurs bâtiments où ils nous font avaler toutes leurs idées? Ces idées, que notre collègue, nos professeurs nous font subir continuellement.

C'est en ces termes que s'est écrié Pierre Zwahlen, élève du collège de l'Elysée qui a la réputation d'être une école progressiste et ouverte aux idées modernes. A l'occasion de la fête des promotions, du haut de la chaire de la cathédrale de Lausanne, il s'adressait aux élèves (visiblement au courant), aux professeurs (qui ne se doutaient de rien), et aux représentants des autorités (très choqués). Pendant qu'il parlait, des tracts étaient distribués. Des exclamations systématiques, des applaudissements orchestrés soutenaient l'action « inouïe » du « rebelle ». *Il nous faut, continua-t-il, réagir contre cet état de choses. Nous ne devons plus accepter d'être conduits dans des rails dont nous ne pouvons sortir... C'est aux élèves de s'exprimer, c'est aux élèves de dire ce qu'ils pensent. Montons nous aussi en chaire et parlons... Est-il admissible que nous supportions, muets, les moyens de pression dont se sert le pouvoir?*

Un appel à la révolte? Je ne le pense pas. J'aurais, moi aussi, tenu pareil langage, 30 ans plus tôt, si j'en avais eu l'occasion et le courage. Ne nous avait-on pas interdit, à l'Ecole normale officielle, de suivre des cours de l'Université populaire, d'écouter les conférences d'un libre penseur d'une école tout à fait indépendante de l'Etat. Tout était-il donc pour le mieux dans notre enseignement? Etait-il normal qu'en terminant nos cours de pédagogie nous n'ayons jamais entendu parler de la psychologie des professeurs de C. G. Jung?... Il n'existe pas d'école qui puisse tout enseigner. Que devrions-nous penser d'une jeunesse qui se satisferait de tout ce qu'on lui offre et qui n'aurait pas de désirs? Le discours du collégien était donc conforme à l'esprit de la jeunesse, Zwahlen n'est ni un héros ni un martyr. Ce qui rend l'inci-

dent inquiétant est le fait que Zwahlen, visiblement, n'a été qu'une marionnette, qu'il a été mené par des forces qui voulaient davantage qu'une critique des défauts réels qu'on rencontre dans tout système. Pour ceux qui tirent les ficelles, il ne s'agit pas d'obtenir des améliorations possibles, mais la destruction par la violence d'un système indésirable; ils veulent la révolution et non une évolution. Que les jeunes voient les faiblesses de l'ordre établi (et comment ne le feraient-ils pas puisque de tous côtés on les y rend attentifs), qu'ils les critiquent, c'est leur bon droit, je dirais même plus: c'est une nécessité. Mais qu'ils deviennent les exécutants d'une révolution douteuse doit entraîner la mobilisation de forces contraires. *Nous sommes contraints à la hiérarchie de nos maîtres qui nous imposent n'importe quoi... Nos professeurs nous font vivre dans un climat raciste... Nous voilà au terme de six ou sept ans d'efforts inutiles,* continuait Zwahlen lors de la cérémonie des promotions. Et dans le tract distribué pendant son discours, on pouvait lire: *Les menaces d'expulsion proférées par le directeur et ses polichinelles n'empêcheront pas les collégiens de s'exprimer librement aujourd'hui et de stigmatiser la farce de ces promotions.*

Les autorités ont considéré de tels propos comme une calomnie publique, ce qui a amené le Conseil d'Etat, dans sa séance du 28 avril, à décréter les arrêtés qui ont fait couler beaucoup d'encre:

Les élèves des gymnases, de l'Ecole supérieure de commerce et d'administration et des Ecoles normales ne peuvent participer, pendant les heures de classe, à des manifestations propres à semer le trouble et l'agitation dans les établissements d'instruction publique et à en entraver le fonctionnement normal.

Un autre arrêté interdit la distribution de tracts dans les établissements d'instruction publique ou à proximité de ceux-ci.

Ce sont des mesures extrêmement sévères, presque martiales. On peut les approuver compte tenu du souci des autorités de protéger les élèves, facilement influençables, à l'esprit critique non formé, contre des machinations extré-

mistes. Mais elles les obligent également à procéder à un assainissement par un « remède de cheval ».

En étatisant l'instruction publique, l'Etat s'est chargé de rendre possible cette instruction. L'organisation de l'enseignement implique des institutions culturelles qui ne sont pas seulement un droit de l'individu mais peuvent être considérées comme un devoir fondamental de la société. On peut se poser la question de savoir si le monopole traditionnel de l'Etat en matière d'instruction publique est la solution de l'avenir. Mais tant qu'il n'existe pas d'alternatives valables, il faut prendre des mesures contre tout obstacle à l'enseignement. De même qu'on ne peut pas tolérer, *ad libitum*, des manifestants qui s'asseyent sur les rails du tram ou qui bloquent les rues, parce qu'ils entravent la liberté de mouvement constitutionnelle de l'individu qui aurait peut-être des obligations urgentes à remplir.

On a qualifié ces sanctions et arrêtés pris par les autorités de liberticides. Le Conseil d'Etat lui-même a déclaré qu'ils ne seraient maintenus que le temps nécessaire à la protection du bien et de la salubrité publics.

Une société qui veut offrir une éducation démocratique doit concéder à la jeunesse le droit de formuler ses besoins. Il faut examiner s'il peut se manifester proprement et légitimement à l'intérieur des formes traditionnelles de notre système scolaire, système qui pourrait être rendu plus démocratique encore. Si une conférence des maîtres, par exemple, refuse d'écouter une délégation d'élèves qui en a fait la demande, je prendrais ouvertement le parti des élèves. Mais cela ne veut par contre pas dire que j'approuve la « liberté » et l'insolence des élèves qui insultent publiquement leurs professeurs et les abreuvent de propos grossiers.

Il n'y a rien de plus infâme que le langage effréné employé dans les tracts qui ont été distribués. L'adolescent, au cours de la puberté, chacun s'en souvient, éprouve le besoin d'user d'expressions ordurières. Si elles peuvent être tolérées dans le langage de la rue, elles prennent un tout autre caractère quand elles sont écrites et imposées à l'attention de toute personne sachant lire. Que doit-on penser d'expressions telles que « cet échappé de bidet de professeur de... (suit la branche qu'il enseigne) » ou « bientôt ce sera nous qui foutrons les coups de pied au cul »? Si de telles saletés sont distribuées systématiquement par des étudiants adultes et « majeurs » à des mineurs dans le but d'une incitation à la violence et d'une préparation à une révolution ouverte, on

ne peut plus parler de suppression de liberté. Les libertés ne peuvent être accordées que si on n'en abuse pas sciemment. On n'a pas le droit de salir l'esprit de la jeunesse. Du dehors, je n'ai pu me faire qu'une image incomplète des événements de Lausanne. Une conversation avec un des professeurs de l'école n'a pas pu non plus tout éclaircir. L'agitation provoquée ne s'est pas encore calmée. Mais « l'incident de la cathédrale » devrait être pour tous, pour les maîtres aussi, davantage qu'un « accident de parcours ». On a dit qu'un peu plus d'humour de la part des autorités aurait été indiqué. Mais peut-on montrer de la compréhension et de la tolérance pour une insolence de jeunesse si on reconnaît derrière elle une agitation qui s'attaque aux racines de notre ordre constitutionnel et libéral, qui, au nom de la liberté et des droits de l'homme, veut instituer un ordre basé sur la tyrannie et le droit du plus fort ?

Une sauvegarde inconditionnelle de l'ordre établi serait discutable ; il y a de nouvelles formes de participation dans les écoles qui sont propres, honnêtes, aptes à satisfaire maîtres et élèves. Les avons-nous déjà trouvées ?

Traduction et adaptation :
Marguerite Burnier.

En marge des arrêtés scolaires

Il n'est point besoin d'être enseignant pour savoir que tout ne va pas pour le mieux — actuellement — dans nos écoles. La presse quotidienne se charge de rappeler qu'il fut un certain mois de mai dont « l'onde de choc », fortement atténuée d'ailleurs, touche maintenant nos écoliers. Qui n'a pas eu entre les mains des tracts dont l'objectivité n'a rien à envier à l'élégance de la forme ?

Certains enseignants sont désarçonnés par ces attaques incessantes et se trouvent atteints dans leur chair vive. D'autres haussent les épaules en estimant qu'il n'y a pas péril en la demeure, que nos élèves sont simplement les jouets de vils manipulateurs. Il en est aussi qui pensent que parmi les nombreuses critiques formulées à l'endroit de l'institution qu'ils servent, certaines sont parfaitement justifiées. Ils sont prêts à entreprendre une reconversion de leurs méthodes, à envisager de délicates corrections de trajectoires.

L'autorité, elle, responsable de l'ordre dans la maison, prend parfois ses responsabilités. Elle les prend plus ou moins bien. C'est ainsi, par exemple, que le Gouvernement vaudois a laissé tomber, tran-

chants comme des couperets, deux arrêtés interdisant la distribution de tracts dans les écoles publiques et la participation des élèves à des manifestations non autorisées. Ceci sans avoir pensé renseigner préalablement les associations d'enseignants, pourtant prêtes à jouer loyalement leur rôle de partenaire scolaire.

Si nous pouvons admettre que ces arrêtés soient une mesure toute provisoire à appliquer avec le plus grand discernement, nous regrettons en revanche vivement que les décisions gouvernementales se soient limitées à des interdictions, des menaces de sanctions. Cette attitude est celle d'un mauvais pédagogue qui sentirait le contrôle de sa classe lui échapper, qui aurait perdu confiance en lui. L'autorité douterait-elle d'elle-même ?

Il nous faut pourtant rappeler aux destructeurs obstinés de l'école que celle-ci est sur la voie de profondes rénovations. L'école a élaboré spontanément, et bien

avant que nos rues ne se fleurissent de calicots et ne résonnent de revendications « mégaphonées » d'importants projets de réformes.

Les expériences pilotes sont nombreuses en Romandie. Leurs convergences sont évidentes. L'autorité se doit maintenant de tout mettre en œuvre pour que ces travaux soient accélérés, encouragés et que sûre d'elle-même, elle poursuive résolument l'édification de cette école nouvelle à laquelle la majorité d'entre nous aspirent.

Pour cela, c'est évident, il faut des moyens financiers importants. (Pensons, par exemple, aux frais entraînés par les inéluctables cours de perfectionnement des maîtres.) Nos législatifs, que l'on dit souverains, doivent absolument en prendre conscience et en tirer les conclusions.

L'heure des discours prometteurs est maintenant révolue.

Jean-Claude Badoux.

Documents

Une nouvelle conception de l'éducation des handicapés

L'exemple suédois

Les éducateurs suédois ne parlent plus des « élèves incapables de répondre aux exigences de l'école ». Une législation récente assure à tous, y compris les handicapés physiques et même les arriérés mentaux les plus sévèrement atteints, un droit égal à l'instruction. « C'est à l'école de répondre aux exigences des élèves », nous dit M. Lennart Wessman, inspecteur en chef de l'éducation spéciale et l'un des pionniers des « méthodes nouvelles » applicables aux handicapés. « Aujourd'hui, nous instruisons également même ceux qui étaient naguère considérés comme inéducables et que l'on traitait tout simplement comme des cas à soigner et non comme capables de réagir à un enseignement ou à des stimuli pédagogiques. Notre objectif est que le handicapé, autant que faire se peut, vive, travaille et suive ses classes au milieu des autres. Les résultats de nos réformes et de nos essais récents — quoique loin de résoudre tous les problèmes et de couvrir tous les cas qui se présentent — se sont révélés très encourageants. »

La Suède a renoncé à l'attitude de jadis de protection et de ségrégation du handicapé et aux méthodes protectrices vis-à-vis des problèmes d'arriération mentale. Tous ses efforts tendent actuellement à dispenser une instruction parti-

culière dans le cadre de l'école régulière. Depuis que l'instruction a été déclarée par la loi obligatoire pour les arriérés mentaux (de l'âge de 7 ans à l'âge de 23 ans), en 1968, le nombre de tels élèves a presque triplé dans les écoles spéciales et atteint maintenant près de 13 000. Différentes formes d'instruction spéciale s'adressent aux handicapés, c'est-à-dire à ceux « qui éprouvent des difficultés en classe, par suite de leur état physique ou mental ou par suite du milieu », soit pour les maintenir au même niveau que les autres, soit pour leur assurer tout au moins la base d'instruction requise pour la préparation à une formation professionnelle et à l'intégration dans la société.

De la charité aux droits

« Nous sommes évidemment obligés de reconnaître que certains sujets ne sont pas comme les autres, ajoute M. Wessman qui plaide pour l'intégration sous tous les aspects de la vie quotidienne ; mais je crois que par le passé nous les avons considérés comme plus différents des autres qu'il n'est nécessaire. »

Accordant toute priorité aux progrès des services d'éducation pour les handicapés, les pouvoirs publics, à l'échelon national comme à l'échelon municipal, investissent actuellement une somme an-

nuelle de près de 900 millions de francs pour faire face aux demandes des dernières réformes. Les pouvoirs publics ont repris peu à peu la charge de la plupart des écoles spéciales.

« Dans notre système social et économique, il reste à tout prendre fort peu de place pour les écoles privées », nous explique M. Wessman. Comme M. Richard Sterner, président du Comité central des organisations des handicapés, le déclarait récemment à Rome : « La Suède a définitivement franchi le pas de la charité aux droits ».

« Il y a seulement cinq ans, nous avions encore en marche une cinquantaine d'institutions privées (écoles maternelles, centres de formation professionnelle, ateliers protégés, etc.), nous dit M. Sterner ; la charge et la responsabilité de la plupart d'entre elles ont été transférées aux conseils généraux qui assument désormais l'instruction et le soin des handicapés et des arriérés mentaux. Mais l'apport de fonds privés n'en est pas moins toujours nécessaire pour aider à combler les gouffres sans cesse béants, pour financer les projets de démonstration et pour appuyer notre position comme groupe de pression. Les subventions de l'Etat nous aident à cerner, approfondir et analyser les problèmes en suspens en vue de fournir aux pouvoirs publics des faits sur lesquels se guider et d'informer le public. »

Environ un élève sur cinq (190 000 sur 975 000) de l'école intégrée obligatoire de neuf ans reçoit actuellement une forme quelconque d'enseignement spécial : instruction particulière coordonnée en classe ordinaire ou spéciale aux écoles régulières, ou exercices curatifs aux écoles spéciales.

La majeure partie (83 000) ont de 3 à 5 heures de leçons particulières par semaine pour les aider à surmonter leur dyslexie, leurs difficultés d'écriture ou de calcul (24 000). La plupart de ces enfants ne souffrent d'aucune diminution intellectuelle ni physique.

Classes spéciales

Environ la moitié des 42 000 élèves classés comme « ralentis » (en général ceux dont le quotient intellectuel est inférieur à la moyenne) sont aidés par des maîtres spécialisés qui leur dispensent un enseignement particulier en vue de les adapter au rythme normal des programmes. Les autres suivent des classes spéciales dans les écoles régulières où ils ont généralement la jouissance de tous les aménagements dépendant de l'école pour les exercices pratiques et les activités de loisirs. Les élèves ayant des défauts d'élocution ne sont plus relégués en classe « d'orthophonie » mais confiés deux ou

trois fois par semaine aux soins d'un « centre de phoniatry ». On a constaté que le fait de suivre leurs classes en compagnie d'enfants parlant et prononçant normalement les encourageait davantage à corriger leurs défauts de prononciation.

La plupart des élèves ayant une vue déficiente sont aidés à suivre les classes normales par un enseignement auxiliaire et des moyens auxiliaires spéciaux. Les cas les plus difficiles sont placés en « classes visuelles » généralement équipées de plafonds lumineux éliminant les ombres, de lumière tamisée, etc.

Des dispositions correspondantes ont été prises en faveur des enfants qui n'entendent pas normalement ; des « classes spéciales d'audition » équipées d'audiomètre, d'amplificateurs et autres moyens techniques accueillent une partie d'entre eux, tandis que d'autres sont aidés à suivre les classes normales par des leçons particulières. Deux écoles spéciales qui accueillent 260 enfants aveugles et sept écoles qui accueillent 500 enfants sourds, sont entièrement entretenues aux frais de l'Etat.

Les enfants souffrant d'un handicap orthopédique (paraplégie spasmodique, suites d'accidents de la circulation, poliomyélite, etc.) sont intégrés autant que possible dans des écoles régulières pourvues de salles de classe, de lavabos, de portes et d'ascenseurs de construction appropriée.

Le temps de se rattraper

Deux tiers des 13 000 enfants de « maturité retardée » qui éprouvent de sérieuses difficultés à suivre les classes normales de début et risquent souvent de terminer leur première année scolaire sur un échec reçoivent une instruction particulière parallèle au train normal de la classe. Suivant les résultats des tests « d'adaptation » au cours du premier mois du trimestre, on donne aux autres une chance de se rattraper intellectuellement, socialement et émotivement en classes à part de « maturité scolaire ». La plupart des écoles suédoises aménagent aujourd'hui ce genre de classes pour essayer d'amener ces enfants à l'entrée en troisième normale¹ ; s'ils n'y réussissent pas, ils poursuivront leurs études en classes spéciales pour enfants ralentis.

Si l'enseignement auxiliaire initial durant les premières années d'école ne réussit pas à remédier à leurs difficultés, il reste la ressource des « centres spéciaux pour dyslexiques » ; et si leurs progrès, continuellement vérifiés en coopération avec le maître de la classe normale, se ré-

¹ En Suède, les classes sont comptées à partir de la première.

vèlent encore insuffisants, les élèves seront renvoyés en « classe spéciale de lecture ».

Il est intéressant de noter que, tandis que le nombre total d'élèves recevant une instruction particulière sous une forme ou sous une autre, a triplé au cours des cinq dernières années, le nombre de ceux qui suivent les classes spéciales est en décroissance constante. Ce fait illustre à la fois la réussite des méthodes d'instruction auxiliaire et la tendance vers l'intégration des enfants « à part » dans le train régulier de l'école.

Le problème spécial de l'intégration des enfants souffrant de troubles émotifs et de difficultés d'adaptation est envisagé et traité sous divers angles.

Certains d'entre eux reçoivent au cours de périodes de durée variée toute leur instruction en « classes d'observation » confiées à des maîtres spéciaux soigneusement sélectionnés et travaillant de concert avec des experts, psychologues, psychiatres et sociologues.

La plupart des élèves incapables de rester tranquilles, qui troublent perpétuellement le cours des classes régulières, sont pris en mains par petits groupes de 6 à 8, quelques heures par semaine. Environ 12 700 enfants suivent normalement ces « classes d'observation » tandis que 3900 reçoivent pendant un certain temps leur instruction entièrement à part dans les nouveaux « centres d'observation » jusqu'à ce qu'ils puissent être réintégrés dans leur classe normale.

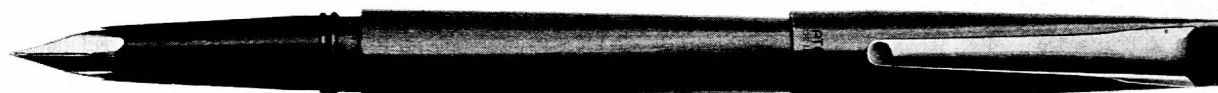
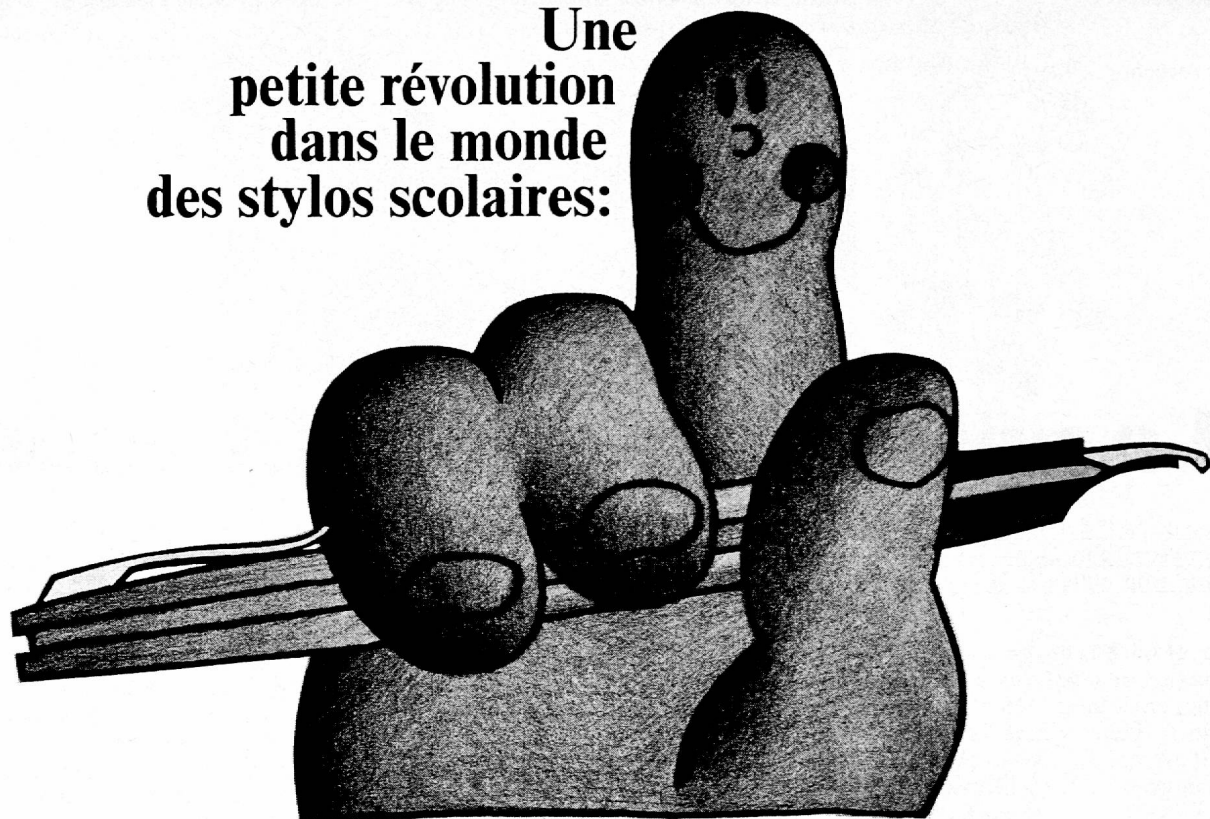
De nombreuses écoles apprécient vivement l'aide fournie par ces centres, qui leur permet de conserver des conditions de travail meilleures et plus paisibles, ce qui rend d'une façon générale l'enseignement plus efficace et plus fructueux.

Maturité retardée

On fait beaucoup, mais certes pas encore suffisamment pour fournir aux adultes handicapés et mentalement arriérés, des moyens convenables et adéquats pour leur formation professionnelle. « Nous nous trouvons actuellement accablés face à l'hypothèque des négligences passées à l'égard de ce besoin, reconnaît le Dr Karl Grunewald, chef de la section de l'arriération mentale à la Direction nationale de la santé publique et de la prévoyance sociale ; de nombreux sujets n'ont pas reçu l'éducation élémentaire qui les rendrait réceptifs à une instruction plus poussée. Et pourtant, il est étonnant de constater le champ de possibilités offertes par une maturité tardive. »

Des essais récents d'instruction intensive en suédois et en arithmétique, d'exercices d'élocution, etc., combinés à

Une
petite révolution
dans le monde
des stylos scolaires:



le WATERMAN Ecolier

C'est un stylo scolaire aux couleurs gaies (rouge, violet, orange, noir)
avec une plume à résistance progressive pour bien écrire.

C'est un stylo avec une forme nouvelle et moderne, fabriqué dans
une matière incassable (le Delrin), avec un clip en acier.

C'est un stylo qui peut fonctionner avec n'importe quelle cartouche
d'encre. Tout ça pour un prix d'écolier: Fr. 7.50
(à partir de 250 pièces Fr. 5.95)

Les points techniques du stylo Ecolier

- * une plume très souple à résistance progressive (qui permet les pleins et les déliés) et très solide (acier inoxydable au molybdène);
- * une pointe de plume au ruthénium;
- * un conduit qui assure un écoulement régulier d'encre et un démarrage immédiat;
- * des pièces facilement interchangeables et très économiques (capuchon, corps et section complète coûtent Fr. 2.50 chacun, la plume seule Fr. 1.80);

- * une boîte de réparation destinée aux enseignants évite les pertes de temps et les frais d'envois;
- * une cartouche à piston qui peut, une fois vide, être rechargée directement dans une bouteille d'encre (formule économique);
- * il existe aussi un stylo feutre de présentation identique (avec cartouche remplaçable) qui ne coûte que Fr. 3.-.

Examinez sans tarder
le nouveau stylo Ecolier.

WATERMAN Ecolier

C'est un stylo gai qui sait travailler.

Jif SA Waterman
Badenerstrasse 404
8004 Zurich
tél. 01/52 12 80

Etre ou ne pas être en 1991?
- La question se pose
aujourd'hui.

Il faut passer à l'action.
Maintenant!



Dans notre pays, chaque commune, chaque
paysan, chaque propriétaire de jardin... chacun

a le droit d'empester l'air et de consommer de
l'oxygène en brûlant les déchets en plein air.

**«La liberté finit là où com-
mence le droit des autres.»**



Tell a passé à l'action. Et vous ?

«L'individu ne peut rien faire contre la
destruction de l'environnement» - un re-
frain défaitiste, trop entendu. De plus il
est faux:

Chacun peut faire 3 choses!

1. S'informer: Que signifie exactement
«destruction de l'environnement»? Quelles
en sont les causes? Les conséquences? Les
perspectives d'avenir? De récentes publi-
cations vous donneront des informations
précises.*

2. Réfléchir: Cela peut-il continuer
ainsi? Qu'y a-t-il à faire? Où? Qui? Com-
ment?

3. Agir! Donc aussi:

- transmettre ses connaissances et le
fruit de ses réflexions. Dans le cercle de
famille et d'amis, au FC, dans la société de
tir ou de gymnastique, dans les associations
féminines, à ses collègues, à la commune,
au parti, à l'église.

- pousser à l'action par des lettres aux
journaux et aux politiciens, des appels, des
initiatives.

Il est indispensable de s'engager!

Une récente enquête a démontré qu'en
Suisse ce sont surtout les jeunes jusqu'à 30
ans qui se soucient de l'environnement.
Au-delà, l'intérêt actif baisse de façon in-
quiétante.

Peut-on en accuser le manque de pré-
paration écologique? Il est vrai que «de
notre temps» à l'école, on étudiait plutôt
l'histoire et la géographie: l'écologie est
une notion nouvelle (dépendance de
l'homme vis-à-vis de son environnement:
contemporains, animaux, microbes et
plantes, air, eau, ressources du sous-sol
etc). Mais ni ce fait, ni la profession la plus
exigeante ne peut constituer un alibi pour
ne pas combler le retard des plus de... ans.

La vie, la survie de nos enfants est en jeu:

Peut-on rester passif quand des savants
tels que Piccard, Taylor, Commoner et tant
d'autres prophétisent le commencement
de la fin de l'humanité... purement et
simplement par manque d'oxygène? Et cela
pourrait peut-être coïncider avec le 700^e
anniversaire de la Confédération...

Peut-on ignorer cet avertissement: le
bruit deviendra un des plus terribles fléaux
que l'humanité ait jamais connus? (Un
avertissement auquel nous faisons la
sourde oreille, comme quand on nous di-

sait que nos eaux étaient menacées...)

Peut-on se laver les mains du fait que
nos enfants ne connaîtront pratiquement
plus de zones de détente, parce que, sous
nos yeux, elles sont l'objet de spéculations?
Peut-on rester indifférent?

«Bah! ce n'est pas si grave...»

Autre refrain dangereux, trop entendu
aussi. **En fait, la situation est beaucoup
plus grave que ne pourraient l'exprimer
ces quelques lignes.** Celui qui prend la
peine de s'informer sait que les événements
se précipitent... et notre pays n'est pas
épargné! La destruction de notre environ-
nement s'annonce à une cadence accélérée...
toujours plus rapide et menaçante.
Pourquoi?

**Premièrement, parce que tous les fac-
teurs s'enchaînent,** augmentant récipro-
quement leur puissance. Triste exemple:
cancer du poumon (augmentation de 33%
en 10 ans!) = monoxyde de carbone + plomb
+ anhydride sulfureux + poussière + poi-
sons chimiques x surpopulation x relâche-
ment des lois.

**Deuxièmement, parce que l'on combat
les symptômes et non pas les causes.** Un
simple exemple: on n'interdit pas les ton-
deuses à gazons produisant trop de bruit,
mais leur usage après 19 heures...

**Troisièmement, parce que les moulins
de la loi moulent lentement.** Exemple:
malgré l'article constitutionnel relatif à
l'environnement, aucune loi n'est encore
en vigueur, pour ne rien dire des ordon-
nances d'exécution.

**Quatrièmement, parce que beaucoup
d'autorités manquent de discernement** et
d'énergie pour promulguer tout au moins
des décrets d'urgence, quand ils s'imposent
et que la chose est possible. Exemple élo-
quent: voir l'image ci-dessus!

**Cinquièmement, parce que le grand
public n'est pas prêt à collaborer** avec les
autorités conscientes de leurs responsabi-
lités - ni à dicter aux autres le sens de la
marche et le tempo.

Où cela finira-t-il ?

Vous n'avez pas le temps de vous occu-
per de telles questions? Moi non plus.
Mais j'ai trois enfants, et ils ont le droit de
vivre une vie digne d'être vécue. Et j'aimé-
rais avoir une chance de pratiquer l'art
d'être grand-père... Alors, le temps, je le
prends!

Vous hésitez? Pourquoi donc? Vous
avez le pouvoir d'intervenir, par la puissance
des moyens légaux. MAINTENANT!

La protection de l'environnement est
chose ardue? Elle n'est pas d'une simpli-
cité enfantine, c'est entendu - mais tout
s'apprend. La tâche de la protection de l'en-
vironnement exige plus de bonne volonté
que de talents particuliers.

Envoyez le coupon aujourd'hui encore.
Vous recevrez sans frais d'utiles informa-
tions de base, par retour du courrier.

Paul Moser, 39
(Conseil en publicité,
Bienne)



En 1979, il sera trop tard!...

L'«Action Suisse Saine» n'est pas une société,
mais une idée. Un vibrant appel!

Les frais causés par la réalisation et la diffu-
sion d'information telles que la présente et des
imprimés sont couverts par des contributions
volontaires. C'est la Ligue suisse pour la protec-
tion de la nature, Bâle, qui a entrepris le patronage
de cette initiative privée et qui exerce un contrôle
sur les recettes et les dépenses.

Votre opinion ?

A: Action Suisse Saine
28, rue du Marché-Neuf/Case postale 122,
2500 Bienne 3

Je trouve votre appel

positif négatif, parce que:

Envoyez-moi gratuitement:

le texte sur les aspects de la protection de
l'environnement avec bibliographie* et des
détails plus précis

la lettre à l'économie «Combien de temps
encore, la liberté des marchés?» (Aut. 1971)
ainsi que

un auto-collant accompagné d'un bulletin de
versement pour une éventuelle contribution
volontaire.

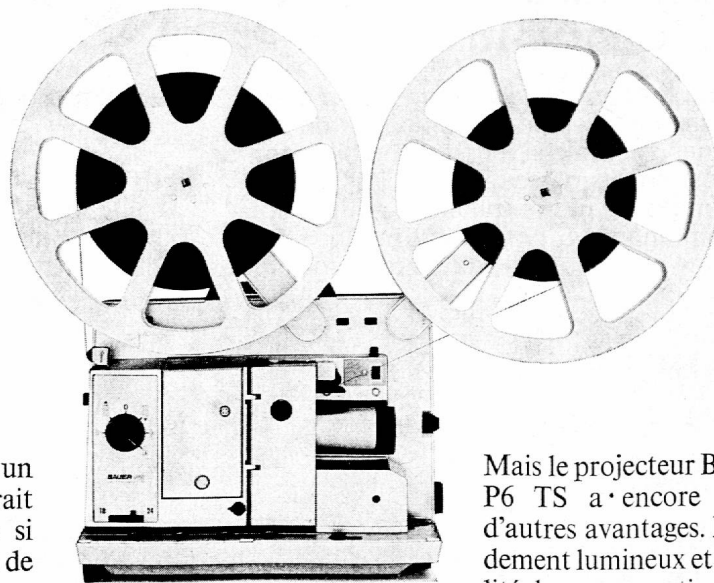
Prén., nom: _____

Profession: _____ Age: _____

No, rue: _____

NPL, Localité: _____

Il est possible maintenant que le projecteur scolaire Bauer P6 TS s'arrête en plein film. Aussi souvent et aussi longtemps que vous désirez.



A notre avis un film instructif le serait souvent encore plus si vous pouviez l'arrêter de temps en temps. Pour mieux expliquer un détail important ou vous étendre sur un exposé graphique.

Malheureusement les images sont comme le temps: elles passent sans qu'on puisse les retenir. Et trop souvent elles vous imposent le silence là où la parole serait d'or.



Voilà pourquoi le projecteur de films 16 mm Bauer P6 TS est équipé maintenant d'un dispositif d'arrêt sur l'image pour l'analyse des prises de vues.

Son fonctionnement est extrêmement simple: pendant que passe le film, vous appuyez sur un interrupteur, et l'image projetée se transforme immédiatement en dia. A vous de l'expliquer à votre guise, en prenant tout votre temps. Et, quand tout le monde aura bien compris, vous remettrez le film en marche.

Mais le projecteur Bauer P6 TS a encore bien d'autres avantages. Rendement lumineux et qualité du son exceptionnels

même dans de grandes salles. Changement rapide de la lampe. Griffe à trois dents ménageant la pellicule et sautant tout simplement les perforations abîmées. Service d'une simplicité enfantine et bien entendu embobinage automatique.

Vous le voyez: le Bauer P6 TS a tout ce qu'on peut attendre d'un bon projecteur de films qui s'amuserait à passer des diapositives et le ferait en professionnel.

**PROJECTEURS DE FILMS
16 mm BAUER P6 -**

9 modèles différents. Pour films muets ou sonores. Avec ampli incorporé d'une puissance de sortie de 20 watts. Transistors au silicium. Distorsion harmonique de tout au plus 1%. Reproduction du son optique ou reproduction magnétique. Livrable avec étage pour enregistrement magnétique et diaphragme de truage. 2 cadences. Choix varié d'objectifs. Raccordement au compteur d'images. Possibilité de coupler un 2^e projecteur. Haut-parleur témoin incorporé. Haut-parleur externe de 35 watts dans le coffre avec rouleau pour câble.

*Coupon: à envoyer à Robert Bosch S.A.,
Dépt photo-cinéma, 8021 Zurich*

*Le Bauer P6 TS avec dispositif d'arrêt
sur l'image nous intéresse.*

- Veillez nous faire une démonstration.*
 *Veillez nous envoyer votre documentation
détaillée.*

Nom: _____

Ecole/maison: _____

Adresse: _____

BAUER

Groupe BOSCH

Boîte de compas Kern désormais avec porte-mine

Pour les dessins techniques, on n'a pas seulement besoin de compas et de tire-lignes, mais aussi d'un crayon bien pointu. C'est pourquoi les quatre boîtes de compas les plus appréciées renferment maintenant un porte-mine pratique, muni d'une mine normale de 2 mm, d'une pince

NOUVEAU!



et d'un taille-mine dans le bouton-pression. D'ailleurs, toutes les 14 boîtes de compas Kern se vendent dans le nouvel étui rembourré en matière synthétique souple.



Veillez m'envoyer à l'intention de mes élèves — prospectus pour ces nouveaux compas.

Nom _____

Adresse _____



Kern & Cie S.A.
Usines d'optique et
de mécanique de
précision
5001 Aarau

Les compas Kern sont en vente dans
tous les magasins spécialisés

l'éducation primaire des activités de la vie quotidienne se sont montrés encourageants pour quelques cas parmi les arriérés mentaux les plus graves. Ces essais ont également révélé que le quotient intellectuel est un critère moins important en ce qui concerne l'aptitude à une vie sociale et professionnelle que l'instruction qui réussit sous diverses formes à fournir une assise plus stable pour permettre à de tels sujets de faire face aux exigences de la vie.

« Les méthodes pédagogiques perfectionnées, les auxiliaires techniques d'enseignement s'ajoutant aux efforts et aux initiatives individuelles d'un état-major d'éducateurs dévoués, réussissent à faire des miracles », nous explique le Dr Jan-Alvar Hedberg, médecin-chef de Björnkulla, centre de rééducation spécialisé en ce genre d'activités à Stockholm.

Besoin d'amour

L'introduction de l'éducation sexuelle au programme d'instruction des arriérés mentaux et l'intégration des sexes à la plupart des internats et centres de soin, ont donné de bons résultats.

« La sexualité doit être considérée avant tout comme l'expression d'un besoin d'amour, de contact, de bienveillance, de confiance et d'attention, nous dit le Dr Karl Grunewald. En abordant la question sexuelle d'un ton détaché et concis, d'où toute émotion est absente et en s'en tenant au fait ; en réunissant les deux sexes dans les mêmes hospices et dans les mêmes services, nous avons constaté un sensible progrès dans le comportement et la tenue personnelle ainsi qu'une prise de conscience accrue de ce qui se passe autour d'eux. Ils semblent s'éveiller soudain... »

Une nouvelle méthode pour stimuler l'intérêt des arriérés mentaux pour la littérature et pour leur offrir un plus grand choix de lecture va être bientôt mise à l'essai. Des adaptations de certaines œuvres (voyages, contes, nouvelles, poèmes, la pièce de G. B. Shaw « Pygmalion ») vont être éditées par la Direction nationale de l'enseignement public, qui a également confié à un écrivain et à un photographe la mission de réaliser un livre d'images pour adultes mentalement arriérés.

Un examen attentif des diverses formes d'éducation pour adultes, pour handicapés mentaux et physiques, en leçons particulières, en cercles d'études, en écoles primaires supérieures ou en centres de formation professionnelle, a permis de constater des changements en mieux dans la personnalité des élèves qui ont paru plus calmes, ont fait preuve de plus de confiance en eux, se sont révélés plus

capables de s'exprimer et de poursuivre une conversation, en un mot de répondre aux exigences d'un milieu normal.

L'année dernière, 19 000 arriérés mentaux ont suivi 2700 cercles d'études montés par des organisations bénévoles subventionnées par l'Etat pour l'instruction des adultes.

Manque de maîtres spécialisés

Malgré tout cela, on n'arrive pas toujours à faire face aux demandes, souvent suscitées par ces cours, de formation plus poussée. Le rapide développement de l'instruction spéciale et l'élargissement des facilités offertes à tous ceux qui ont besoin d'un enseignement auxiliaire, ont mis en relief le manque d'enseignants spécialisés pleinement qualifiés. Cette année, 240 personnes seulement (sur 1235 postulants qualifiés) ont pu entrer au cours de formation professionnelle d'un an. Sur 8700 enseignants spécialisés actuellement en activité dans le système scolaire suédois, 2700 seulement sont pleinement qualifiés.

La Direction nationale du travail, de concert avec diverses agences locales et nationales, a aidé à placer 11 000 handicapés sur le marché ouvert du travail, offrant parfois aux employeurs des subventions se montant jusqu'à près de 18 000 couronnes pour adapter les conditions matérielles de l'emploi à une personne handicapée. Environ 28 000 personnes travaillaient l'année dernière, aux tarifs syndicaux, sous diverses formes de travail protégé, surtout en ateliers protégés, tandis que 5000 personnes environ suivaient un entraînement systématique au travail, et 30 000 suivaient des cours d'adaptation professionnelle.

Un bon copain

Les écoles supérieures et les universités sont ouvertes aux étudiants handicapés que l'on y attire en leur offrant l'aide voulue, livres en braille, lecteurs pour les aveugles ainsi que salles d'études réservées et personnel auxiliaire pour les infirmes.

« Il faut beaucoup de ténacité et de confiance en soi pour arriver à obtenir ce dont on a besoin, nous déclare Bengt Ericsson, 21 ans, premier étudiant en mathématiques totalement aveugle à

l'Université de Stockholm. J'ai été tout droit au bureau du chancelier demander ce qu'il me fallait et un coin à moi où le ranger. » Bengt Ericsson qui a passé son baccalauréat ès sciences avec les notes maximum au lycée normal de Spånga dont il suivait les cours tout en demeurant chez ses parents, résume ainsi les conditions essentielles de succès pour un élève handicapé, à l'école intégrée :

« A part les moyens matériels auxiliaires, ce qu'il nous faut, c'est un bon copain qui nous suive et nous aide, des maîtres compréhensifs qui nous aident à nous débrouiller nous-même, et, avant tout, que les autres respectent nos propres initiatives, ce qui nous permet de gagner une confiance en nous suffisante. »

Le droit d'être différent

« La tendance générale va vers l'intégration complète du handicapé, avec enseignement curatif par petits groupes ou en classes spéciales à l'école ordinaire nous dit M^{me} Karin Lundström, conseillère pédagogique à la Direction nationale de l'enseignement public, qui travaille depuis des années à répandre cette manière de voir. Mais, tandis que l'intégration est le point de mire de notre politique éducative en général, nous tenons à reconnaître aussi le droit individuel du handicapé à être différent sans toutefois se sentir mis à l'écart et nous tenons également à respecter ce sentiment de sécurité que les minorités trouvent surtout au sein de leur propre groupe. »

« Faire de l'école ordinaire une école spéciale. » Telle est depuis quelques années la maxime de ceux qui établissent les plans de l'éducation suédoise ; l'intégration de l'élève handicapé a été facilitée par l'adaptation technique des écoles à cet effet ainsi que par la diffusion d'informations sur les besoins et sur les droits des handicapés.

En dépit de la croissance continue des services éducatifs et rééducatifs en faveur des handicapés, les pouvoirs publics suédois sont pleinement conscients des lacunes et des insuffisances qui demeurent encore dans ce domaine et essaient de mobiliser les ressources financières voulues pour les combler et y remédier.

E. Michael Salzer.

A NEUCHÂTEL, rue Saint-Honoré 5

Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine
avec plaisir

Formation continue

XIV^e Séminaire d'automne de la SPV

Lundi 30 octobre, mardi 31 octobre, mercredi 1^{er} novembre 1972.

La Société pédagogique vaudoise, en collaboration avec diverses associations, organise les cours suivants :

N ^o	Durée	Cours	Moniteur
1	2 j.	Crochet (bases et perfectionnement)	M ^{lle} R. Prince
2	1 j.	Macramé (bases)	M ^{lle} M. Schafroth
3	1 j.	Macramé (perfectionnement)	M ^{lle} M. Schafroth
4	2 ½ j.	Activités manuelles pour les petits	M ^{me} M. Meylan
5	2 ½ j.	Sérigraphie-impression de tissus	M ^{mes} Guex ou M.-L. Disch
6	2 ½ j.	Dessin à partir de 11 ans : objectifs, exemples pratiques	M. C.-E. Hausammann
7	2 ½ j.	Gymnastique dans de mauvaises conditions (salle et terrain)	M. J.-C. Maccabez
8	2 j.	Alimentation nutritionnelle et alimentation moderne	M ^{lle} C. Blanc
9	2 ½ j.	Ensembles et relations à l'école enfantine	M ^{me} M. Maire
10	2 ½ j.	Mathématique au degré inférieur	M ^{lle} L. Jaquiéry
11	2 ½ j.	Mathématique au degré moyen	M. R. Dyens
12	2 ½ j.	A vous la chanson !...	M. B. Jayet
13	2 ½ j.	Flûte de bambou	M. J. Gauthey
14	2 ½ j.	Les structures de l'impulsion métrique	M. G. Gorgerat
15	2 ½ j.	Expression de la personne	M. A. Knapp
16	2 ½ j.	Les sciences au degré moyen	M. J. Blanc
17	2 ½ j.	Géographie (4 ^e et 5 ^e année du degré moyen)	M. J.-L. Cornaz MM. J. Bron et A Genillard
18	2 ½ j.	Du nouveau dans l'enseignement de la composition	M. A. Guignard
19 *	2 ½ j.	Comptabilité	M. E. von Arx
20 *	2 ½ j.	Dessin technique	MM. A. Schertenleib et F. Guignard
21 *	2 ½ j.	Sciences pratiques	

Remarques :

1. Les cours auront lieu à Crêt-Bérard ou Chexbres, exceptionnellement Lausanne ou Prilly.
2. Pour beaucoup de nos membres, ils se déroulent cette année après les vacances.
3. Les facilités accordées pour les cours non obligatoires organisés durant l'année longue (congé, indemnité de repas et de transport, etc.) sont aussi valables.
4. Les cours marqués d'un astérisque se poursuivront quelques heures en novembre. Ils sont réservés aux maîtres et maîtresses ayant déjà enseigné au moins un an et désireux de suivre le cycle complet des cours constituant la formation de **maître de classe à option**. Le nombre des places est limité.
5. Des renseignements complémentaires et le bulletin d'inscription paraîtront dans un prochain numéro de l'« Educateur ».

Secrétariat central SPV.

Pratique de l'enseignement

Chronique de la GAVES

Précidence du diaporama dans l'usage scolaire du magnétophone

Personne ne saurait nier aujourd'hui la valeur pédagogique du magnétophone et de son usage sur le plan scolaire où il a pris une place au moins égale à celle du tableau noir ou du projecteur. Et, bien entendu, je ne veux pas faire allusion ici aux laboratoires de langues.

Personnellement, voici bientôt vingt ans que je l'ai adopté dans mon enseignement (grec, latin, français, histoire) et que j'en ai fait un instrument de travail qui permette à mes élèves de fixer, plus profondément dans leur esprit les notions que j'avais à leur inculquer, en les

obligeant, sans qu'ils s'en rendent compte, à les acquérir, à les travailler et à les assimiler avec intérêt, parce que la chose leur plaisait.

Parmi toutes les possibilités (et elles sont multiples) que m'offrait le magnétophone, il est une méthode qui m'a donné particulièrement satisfaction sur le plan pédagogique : c'est le diaporama.

Le diaporama en effet associe deux moyens de développer les facultés de l'enfant, l'un visuel, l'autre auditif. Le diaporama fait appel à leur sens de l'observation et à l'expression de ce qu'ils ont observé tant par l'image que par le texte écrit et la parole.

Il développe donc aussi bien leurs facultés d'imagination et de création que celles de traduction visuelle et auditive. En composant un diaporama, les élèves doivent tout à la fois penser, réfléchir et transposer leur pensée en la communiquant et par l'image concrète et par le texte abstrait.

Une question que l'on est en droit de se poser, c'est de savoir si les images qui défilent à l'écran, doivent être fonction du texte que débite le haut-parleur, ou si au contraire ce sont les paroles exprimées qui vont dépendre des images projetées. On peut en effet avoir tiré un certain nombre de diapositives que l'on présente à l'écran tout en les commentant par le moyen du magnétophone. On peut aussi concevoir le processus inverse. Etant donné un texte que l'on a composé au préalable, on veut l'illustrer par un choix d'images que l'on projettera à l'écran. Dans la plupart des diaporamas que l'on a l'occasion de voir, c'est le premier de ces deux processus qui est utilisé. On a tiré des photos soit dans une fête de famille, soit au cours d'un voyage, et on les présente à son public en les commentant avec plus ou moins de verve, d'humour et d'à-propos par le truchement du magnétophone. Si les photos sont trop nombreuses, cela devient lassant pour le public, et c'est en général le cas.

Sur le plan pédagogique je suis d'avis qu'il faut penser et construire son diaporama à la fois auditivement et visuellement. Les deux processus doivent être simultanés, parallèles. On doit composer donc le texte que l'on dira au micro en même temps que l'on choisit ou que l'on crée les images qui seront ensuite mises sous forme de diapositives. Par ce moyen on évitera à l'écran la multiplicité des images inutiles et dans le texte la prolixité, les vaines redites, les longueurs fastidieuses.

Dans les diaporamas que j'ai réalisés avec mes élèves, nous avons généralement choisi un sujet que nous avons traité de la manière indiquée ci-dessus. Ainsi par exemple les élèves ont cherché

dans le « De bello Gallico » tous les passages où César parle des armes utilisées lors des combats qu'il livre ou des sièges qu'il soutient, de la manière dont il dispose ses troupes ou établit ses camps, de la tactique dont il se sert dans ses campagnes. Tous ces passages ont été traduits, puis exprimés au micro en latin et dans la traduction française. Simultanément nous avons cherché des documents iconographiques que nous avons photographiés dans certains cas ou reproduits à la plume d'autres fois et nous avons photographié la reproduction.

Comme j'enseigne aussi le français, d'entente avec ma collègue enseignant le dessin, nous avons fait traiter par les élèves des sujets tels que : « la neige », « le feu », « le printemps », etc. Après avoir éliminé tout ce qui n'avait pas une valeur réelle, tant dans les textes de leur composition que dans leurs œuvres picturales, cette élimination étant faite par décision de l'ensemble de la classe, nous avons pu procéder à l'établissement des diapositives et de la bande enregistrée sur un fond sonore de musique choisie par les élèves. Le diaporama était ainsi réalisé.

Sur le plan historique nous avons tout récemment encore fait réaliser à nos élèves des ACO (activités complémentaires à option) deux diaporamas : l'un nous présentant le Château de Valangin, situé près de Neuchâtel, l'autre le cénotaphe des comtes de Neuchâtel qui se trouve dans la collégiale de cette ville. Tandis que les élèves du groupe magnétophone établissaient le texte sur la base de documents historiques que nous leur avions fournis, et l'enregistrement au micro, les élèves du groupe photographie établissaient les diapositives se rapportant au sujet, sous la direction de leurs maîtres qui s'étaient au préalable mis d'accord pour la manière de traiter la question, d'entente avec les élèves eux-mêmes.

Nous nous arrêterons là malgré tout ce que nous aurions encore à dire et nous nous contenterons de signaler, en guise de conclusion, que l'intérêt apporté par les élèves à l'exécution de ces divers diaporamas nous prouve assez que ce travail paie largement dans tous les cas et ceci en dépit du temps considérable qu'il faut évidemment y consacrer et des nombreuses difficultés à surmonter en particulier dans l'élaboration du texte du commentaire, dans l'élocution au micro et dans l'établissement correct des diapositives.

Jean Borel,

président d'honneur de la
Guilde audiovisuelle des
enseignants suisses.

Deux textes divertissants avant les vacances

Les voiles

Panisse : Alors, Monsieur Brun, vous l'avez bien vu, ce bateau ?

M. Brun : Eh ! Oui ! Je viens de l'examiner à fond.

Panisse : Et alors ?

M. Brun : Pour le prix, il me paraît très bien.

Panisse : Je comprend, dites, qu'il est bien !... C'est un véritable lévrier des mers !

M. Brun : Le moteur me paraît bien petit.

Panisse : Mais c'est bien ce qu'on vous a dit : ce n'est pas un canot à moteur, c'est un bateau à voile avec un moteur auxiliaire.

Alors, vous l'avez acheté ?

M. Brun : Eh oui ! J'ai donné 300 francs d'arrhes.

Panisse : Alors je vous fais le jeu de voiles complet comme convenu.

M. Brun : Naturellement... Mais, c'est cher.

Panisse : Un tout petit, mais un tout petit billet de 1000 francs. Le plus petit billet de 1000 francs possible.

M. Brun : Qu'est-ce que c'est, le plus petit billet de 1000 francs possible ? Un billet de cent sous ?

Panisse : Oh ! Non, non ! Je veux dire que comparé à une voile, c'est si petit un billet de 1000 francs, Monsieur Brun. Plié en quatre, c'est rien du tout ! Réellement, c'est un cadeau entre amis.

M. Brun : Un cadeau, pas précisément, mais enfin, tout de même...

Marcel Pagnol (« Fanny », II, 2).

1. Quelles sont les deux parties de ce texte ? Jusqu'où va la première ? De quoi parle-t-on dans la première partie ? De quoi parle-t-on dans la deuxième partie ?
2. Quel est le métier de Panisse ?
3. M. Brun connaît-il bien les bateaux ? La preuve ?
4. Que veut dire : C'est un véritable lévrier des mers (5^e ligne) ?
5. Qu'explique Panisse aux lignes 7 et 8.
6. Quel est le but de toutes les questions de Panisse ?
7. Qu'est-ce que 300 francs d'arrhes ? Quand donne-t-on des arrhes ?
8. Que fait Panisse pour que le prix ne choque pas trop M. Brun ?
9. Combien vaut un billet de cent sous ?
10. Citer deux parties de phrase qui prouvent que M. Brun ne se laisse pas rouler.
 1. Ecrivez 300 francs, 1000 francs, 3000 francs en toutes lettres.
 2. A la deuxième ligne : le verbe est au présent, l'action est-elle aussi au présent ? Pourquoi peut-on quand même utiliser le présent ?
 3. Trouver un synonyme d'examiner (2^e ligne).
 4. Donner le contraire de : examiner **à fond** (2^e ligne).
 5. Qu'est-ce qu'un jeu de voiles, un jeu de cartes, un jeu de hasard, un jeu de mots, avoir beau jeu, le jeu d'un acteur.
 6. Qu'est-ce qu'un moteur auxiliaire, un verbe auxiliaire ?
 7. A la 11^e ligne pourquoi le mot complet n'a-t-il pas « s » ?
 8. Trouver les homonymes de cher et faire une courte phrase avec chacun.
 9. Quel verbe veut dire : plus petit, plus grand, plus étroit, plus fin, plus mince, plus large, plus long, plus haut, plus gros ?
 10. Trouver trois mots de la famille de ami (19^e ligne).
 11. Relever tous les attributs de ce texte.

Le bateau jaloux

Panisse (un peu ennuyé) : Té, bonjour, César !

César : Bonjour messieurs !

M. Brun : Bonjour César !

César : Vous achetez des voiles, Monsieur Brun ?

M. Brun : Je fais le choix d'une voilure pour mon bateau.

César : Vous avez acheté un bateau ?

M. Brun : Je viens d'acheter le « Pitaluge » sur les conseils de maître Panisse.

César (stupéfait) : Le « Pitaluge » ? Le grand canot blanc ?

M. Brun : Oui, vous le connaissez ?

César : Vous pensez si je le connais ! Mais tout le monde le connaît ici. C'est l'ancien bateau du docteur Bourde ; depuis, il a eu au moins quinze propriétaires !

Panisse (faisant signe à César de se taire) : Allons, César, allons !

M. Brun : Ah ! C'est curieux.

César : Oui, c'est curieux. Mais le bateau est encore bien plus curieux.

M. Brun : Et pourquoi ?

César (à Panisse) : Comment, tu ne l'as pas averti ?

M. Brun : Mais de quoi ? (César rit).

Panisse (gêné) : Ecoutez, Monsieur Brun, j'ai peut-être oublié de vous dire qu'il est un peu jaloux.

M. Brun : César est jaloux ?

Panisse : Non, le bateau est jaloux. Ça veut dire qu'il penche facilement sur le côté, vous comprenez ?

M. Brun (inquiète) : Et il penche fortement ?

Panisse (confiant) : Non, Monsieur Brun, non.

César : C'est-à-dire que quand on monte dessus, il chavire, mais il ne fait pas le tour complet, non ! Dès qu'il a la quille en l'air, il ne bouge plus. Il faut même une grue pour le retourner du bon côté !

M. Brun : Oh ! Mais, dites donc ? Et ça lui arrive souvent ?

Panisse : Mais non, Monsieur, mais non.

César : C'est-à-dire que le bateau est célèbre pour ça et qu'on l'appelle le sous-marin.

Marcel Pagnol (« Fanny », II, 3).

1. Pourquoi Panisse est-il un peu ennuyé ?
2. Qui a conseillé l'achat de ce bateau ?
3. Panisse connaissait-il le défaut de ce bateau ?
4. Pourquoi a-t-il tout de même conseillé l'achat ?
5. A la 7^e ligne, pourquoi M. Brun dit-il : **maître** Panisse ?
6. Pourquoi César est-il stupéfait ?
7. Pourquoi Panisse fait-il signe à César de se taire ?
8. Qu'est-ce que M. Brun trouve de curieux ?
9. Quelle question César pose-t-il à Panisse et pourquoi ?
10. Pourquoi César rit-il ?
11. Pourquoi Panisse est-il gêné ? A sa place le serions-nous ?
12. Panisse a-t-il vraiment **oublié** ce défaut du bateau ?
13. Que veut dire cette phrase : Le bateau est jaloux ?
14. Pourquoi M. Brun est-il inquiet ?
15. Comment César explique-t-il le défaut du bateau ? Exagère-t-il ?
16. Indiquez à quel endroit précis se passe cette scène ?
17. Quelle différence entre une phrase affirmative et une interrogative ? Trouver des interrogatives construites comme des affirmatives.

G. C.

Opinions

Le bon élève et sa réussite dans la vie active

Lors d'une réunion mondaine à laquelle prenaient part des membres des autorités et diverses personnes appartenant au monde politique, pédagogique, des arts et des sciences, on parlait de tout et de rien quand l'un des assistants aborda le sujet de la réussite dans la vie. Chacun s'exprimait librement. En général, disait une des personnes, les bien doués, les premiers de classe, ceux qui ont brillé à l'école deviennent souvent des fruits secs dans la vie. On cita des noms d'écrivains, de peintres, de chefs d'entreprises qui, eux, avaient été de mauvais élèves, pour ne pas dire des cancre, à l'école, et qui dans la vie active étaient devenus des personnalités.

C'est alors qu'un conseiller d'Etat, à la tête du Département de l'instruction publique de son canton, se leva et dit : « Excusez-moi, Messieurs, je fus un de ces malheureux premiers de classe... ! »

Si parfois des enfants dont les résultats scolaires sont excellents ne réussissent pas dans la vie, cela est plutôt exceptionnel ; preuve en sont les études faites en Amérique par le psychologue Terman et ses disciples qui mesurèrent le « Quotient intellectuel » (QI) de près de 300 000 petits Américains des écoles primaires et des lycées de Californie. Ces observations se firent en 1922.

En 1928, grâce à un subside à la recherche, Terman et ses collaborateurs

purent s'informer de ce qu'étaient devenus ces enfants supérieurement doués. On recommença en 1936, puis en 1946. Les enfants furent examinés au moyen de deux épreuves intellectuelles, 12 épreuves de performances scolaires, 3 tests de caractère, de personnalité et de goûts, plusieurs mesures anthropométriques, un examen médical, un interrogatoire des parents et des maîtres de classe.

Or les résultats de cette immense étude détruisent la légende que les forts en thème deviennent souvent des ratés dans la vie professionnelle. On trouve que, statistiquement, les individus supérieurement doués au point de vue de l'intelligence sont aussi supérieurs du point de vue physique. Ils sont plus résistants aux maladies, leur caractère est plus stable. La mortalité des sujets supérieurement doués est nettement inférieure à la moyenne.

De toute façon l'intelligence est en rapport avec la réussite scolaire dans la vie active. Il est vrai que certains enfants doués ne tiennent pas leurs promesses, mais c'est une exception.

On peut conclure de cette étude que les jeunes ayant des facultés intellectuelles développées qui se manifestent très tôt par une réussite scolaire ont toutes les chances de briller dans la vie professionnelle, non pas nécessairement par une réussite matérielle, mais dans le domaine des arts et des sciences.

D'après les études de Terman, les jeunes examinés, une fois adultes, sont devenus des savants, des professeurs connus, des écrivains renommés, des techniciens ayant obtenu de nombreux brevets d'invention.

On peut donc dire presque à coup sûr, qu'un bon élève en classe a toutes les chances de faire une brillante carrière.

Des recherches semblables, mais beaucoup plus restreintes, avaient été faites à Genève, il y a, si je me souviens bien une quinzaine d'années, et l'on était arrivé à des conclusions semblables à celles de Terman.

Il n'est pas inutile d'ajouter qu'actuellement, alors qu'une récession se produit dans diverses entreprises qui oblige bon nombre d'employés à changer d'occupation, on remarque que ceux qui ont une bonne formation scolaire de base s'adaptent plus facilement à une nouvelle tâche.

Les renseignements fournis par cet article sont en partie tirés de travaux parus dans la revue « Atlas » (mars 1972) sous les titres : « Une nouvelle aristocratie » et « Le mythe du fort en thème ».

J. S.

TV SCOLAIRE

Télé-promotion rurale

Une Fédération nationale de Télé-promotion rurale, dont le siège est à Paris, et regroupant quatre associations régionales, a été créée en avril 1972.

Aujourd'hui soixante-deux départements français sur quatre-vingt-dix sont couverts par les émissions de Télé-promotion rurale. Dans un avenir plus ou moins proche, l'ensemble du territoire sera touché ; il sera divisé en six ou sept entités régionales autonomes quant à la conception des programmes, le choix de la démarche pédagogique jusqu'aux horaires de diffusion télévisée (actuellement quatre de ces régions existent).

Mais d'abord qu'est-ce que **Télé-promotion rurale** ?

L'expérience, créée en 1966, dans l'Ouest de la France, a pour but de mettre la télévision au service de la promotion des adultes en milieu rural. Ses grandes caractéristiques peuvent être ainsi définies :

- des émissions télévisées et des documents écrits en relation avec les préoccupations quotidiennes des agriculteurs et de leurs familles ;
 - un grand thème général : la place de l'agriculture dans un monde en changement ;
 - élaboration et conception des programmes par les agriculteurs et leurs représentants,
- avec pour objectifs généraux :
- permettre de définir les conditions d'utilisation de la télévision et d'expérimenter les media modernes comme instruments de promotion des ruraux,
 - sensibiliser le milieu agricole aux problèmes socio-économiques de l'époque,
 - toucher le plus large public possible, et en particulier, tous les « défavorisés » de la formation dans une perspective de décentralisation et d'extension des actions de formation,
 - de susciter et soutenir l'action de formation des organisations professionnelles et syndicales agricoles.

Télé-promotion rurale, toutes les deux semaines, pendant quatre mois d'hiver, présente chaque année des films et tables rondes en direct sur les antennes de la télévision nationale (première et deuxième chaîne).

Les émissions sont reçues soit en groupe, soit individuellement. Au cours du dernier cycle, l'accent a été mis sur l'écoute individuelle moins originale mais aussi **moins sélective** que l'écoute de groupe.

Dans plusieurs régions, une période

de repos et de réflexion est prévue entre la diffusion télévisée du film, le matin, et la table ronde en direct vers midi.

Pendant cette pause, les agriculteurs qui le désirent téléphonent directement au centre de diffusion télévisée pour poser des questions ou intervenir sur le contenu de l'émission : les invités de la table ronde répondent en direct aux demandes ou modifient leur discussion en fonction de ces interventions téléphonées.

Des documents de sensibilisation et d'accompagnement existent également : ils sont spécifiques et envoyés à la demande ou insérés dans la presse locale et régionale agricole, ce qui leur assure une audience incomparable.

Tous les documents, tant télévisés et filmés qu'écrits, sont élaborés par des agriculteurs ou responsables agricoles avec l'aide d'universitaires et de techniciens de télévision ou de cinéma.

Enfin Télé-promotion rurale n'existerait pas sans le financement du Fonds national de la formation professionnelle et de la promotion sociale et sans l'appui du Ministère de l'agriculture et du Ministère de l'éducation nationale, de l'ORTF et des organisations professionnelles agricoles françaises.

De telles opérations de formation d'adultes en milieu rural impliquent une faculté permanente de remise en cause et de renouvellement.

C'était depuis cinq ans une expérience au vrai sens du terme, cela le restera : c'est la condition même de l'existence de Télé-promotion rurale.

A. Flageul.

Le secrétaire technique et pédagogique de TPR

Une bonne idée : la radiovision

La Suisse romande ne connaît pas, non plus, la radiovision... Qu'est-ce que c'est, au fait ? Voyons comment on la présente en France :

« La radiovision unit l'image en couleurs et le son. Dans le même moment, les enfants observent les diapositives projetées sur l'écran et écoutent l'émission de radio qui les commente et leur donne vie grâce à la parole, aux bruits enregistrés et à la musique. En trente minutes, 15 diapositives se succèdent à un rythme

variant en fonction des sujets présentés. Pour recevoir et utiliser une émission de radiovision, il suffit donc d'avoir un poste de radio, un projecteur de diapositives et un écran. »

L'OFRATEME (Office français des techniques modernes d'éducation) a diffusé pendant l'année scolaire 1971-1972 vingt-huit émissions sous deux rubriques différentes :

1. Vers notre temps (éveil à l'histoire et à l'art).
2. Notre monde (éveil à la géographie et aux sciences).

Exemples de la première série : la vie quotidienne dans l'Égypte antique ;

une journée à Pompéi ;
Léonard de Vinci ;

à la découverte de Picasso.

Exemples de la seconde série : avec Haroun Tazieff dans les cratères en feu ;
le monde des abeilles ;
de l'arbre au papier.

Les titres des séries sont remis aux enseignants au début de l'année scolaire. Cela permet une commande globale des diapositives, vendus 12 F français les 15 vues. Ces clichés restant à la disposition des maîtres, il est souhaitable (même illégalement !) d'enregistrer sur bande magnétique les émissions choisies. Non seulement celles-ci peuvent être ainsi mieux préparées, mais surtout elles pourront servir à plusieurs reprises.

Quels sont les avantages de la radiovision ? Elle allie la vision systématique, fouillée, de diapositives convenant particulièrement à l'exploitation didactique, et l'audition, soit d'ambiances soigneusement conçues, soit de témoignages authentiques, soit encore de montages dramatiques particulièrement évocateurs.

Une documentation d'accompagnement permet aux maîtres de répondre aux questions des élèves (nombreuses, je l'ai vécu !) et de réutiliser les diapositives à son gré.

En attendant que la Suisse romande s'y mette, tendez une oreille du côté des ondes françaises, et demandez une documentation d'information au SEVPEN, 29, rue d'Ulm, Paris-5.

D'ailleurs, le principe de la radiovision étant acquis, pourquoi n'exploiteriez-vous pas son succès en élaborant vous-mêmes des montages audio-visuels ?...

Rb. Rd.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

cherche un

**pédagogue ou
animateur de jeunesse**

susceptible de prendre la responsabilité de la Croix-Rouge de la Jeunesse en Suisse romande (siège à Lausanne).

Il s'agit plus particulièrement de susciter l'intérêt de la jeunesse pour les diverses tâches de la Croix-Rouge, de créer du matériel didactique, d'animer les activités régionales entreprises par les jeunes et de diriger des rencontres de jeunes et d'éducateurs.

Ce poste nécessite un grand engagement personnel et présuppose une solide expérience pédagogique.

Une excellente connaissance de l'allemand permettrait au candidat d'accéder plus tard à un poste similaire à créer au niveau national. Salaire selon formation, âge et expériences. Affiliation à la Caisse fédérale d'assurance.

Adresser offres à : Croix-Rouge suisse, Service du personnel, Taubenstrasse 8, 3001 Berne, tél. (031) 22 14 74.

**Ed. P. Horay
vient de paraître :**

J. NOHAIN : « Gaffes et Gaffeurs », tout indiqué pour la réussite des vacances, gai, plein d'humour et d'exploits. Format 13 x 21 cm. 240 pages, broché. Fr. 16.15.

**Ed. Perret-Gentil
vient de paraître :**

A. BALMER : « La fin du jour », un roman qui vous accapare d'entrée. Format 15 x 21 cm., broché. Fr. 20.—.

**Ed. de l'Homme
vient de paraître :**

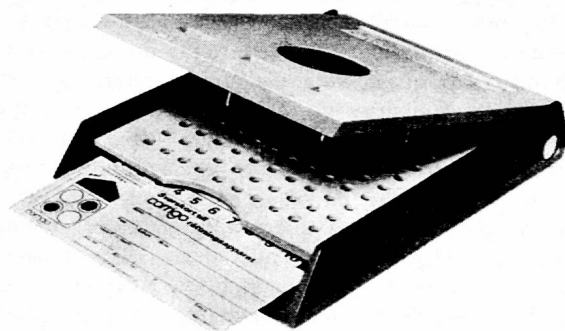
JOEL HARTLEY : « Guide de premiers soins », pratique, et donne tous les renseignements qui permettent d'éviter de graves erreurs souvent fatales. Format 13,5 x 19 cm., broché, illustré, 195 pages. Fr. 15.—.

Agent général pour la Suisse :

J. MUHLETHALER
Rue du Simplon 5
1211 Genève 6

**Votre conseiller technique :
PERROT S.A., 2501 BIENNE**

Dépt. audio-visuel, rue Neuve 5, tél. (032) 3 67 11



**Un système de contrôle
rapide et efficace pour le contrôle
des acquisitions**

Prix : L'appareil avec 2 grilles
1000 cartes-réponses

Fr. 93.—
Fr. 31.—

Un gain de temps considérable dans la correction fastidieuse des épreuves.

BON

à envoyer à Perrot S.A., case postale, 2501 Bienne

- Je désire l'envoi à l'essai d'un corrigé avec mode d'emploi détaillé.
- Je commande ferme un corrigé et 1000 cartes-réponses.

Adresse, N° de téléphone :

.....

POUR CAUSE DE DÉCÈS, à vendre à prix très avantageux

EXCELLENT PROJECTEUR MICRON XXV
à l'état de neuf. Sonorité incomparable.

S'adresser au (021) 93 73 77 à l'heure des repas.

A LAUSANNE, on peut se baigner toute l'année.

En été à

BELLERIVE-PLAGE

Durant toute l'année à la

**Piscine couverte
de Mon-Repos**

ciné construction s.a.

**études et réalisation
de cinémas et de
salles de spectacles**

47, chemin des Fleurettes
1007 Lausanne, tél. (021) 26 19 63

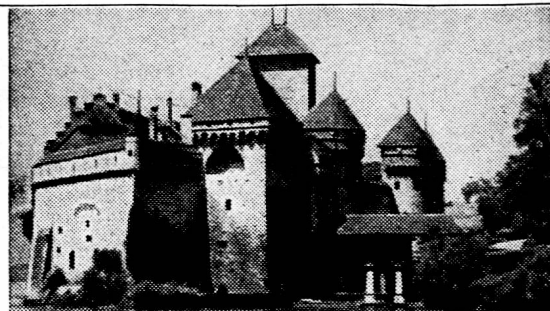
s'occupe de tout problème audio-visuel pouvant intéresser les universités et les écoles, qu'il s'agisse d'appareils de projection de diapositives, cinématographiques portables ou fixes, de sonorisation, d'écrans simples ou automatiques, fixes ou coulissables, de tableaux blancs servant d'écran en lieu et place de tableaux noirs.

PELLICULE ADHÉSIVE

 **HAWE**®

SELBSTKLEBEFOLIEN

**P. A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43**



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux

Entrée gratuite
pour les écoliers des classes primaires et secondaires
officielles de Suisse, accompagnés des professeurs

offset

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision,
rapidité et qualité
pour l'impression de revues,
livres, catalogues,
prospectus, imprimés de bureau

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Maîtres imprimeurs depuis 1899

typo

reliure

La jeunesse suisse photographie



**Participez au grand concours
Fuji Film
pour la sauvegarde de l'environnement!**

Des prix pour une valeur de plus de Fr. 50 000.-

**Talon de commande pour
conditions de concours**

Veuillez m'envoyer

... ex. de conditions de concours

... ex. de macarons autocollants
(selon illustration du haut)

Nom _____

Rue _____

NP/Lieu _____

Sur carte postale à envoyer à:

**Erno Photo SA
Restelbergstrasse 49
8044 Zurich**

Vous pouvez gagner avec votre classe entière un safari photo d'une semaine au Parc National Suisse sous la conduite du WWF/World Wildlife Fund.

Demandez au marchand-photographe le plus proche les formulaires de participation avec exemples de solution ou envoyez-nous le talon de commande ci-après.

Le concours se déroule sous le patronage du WWF



ERNO Erno Photo SA Zurich

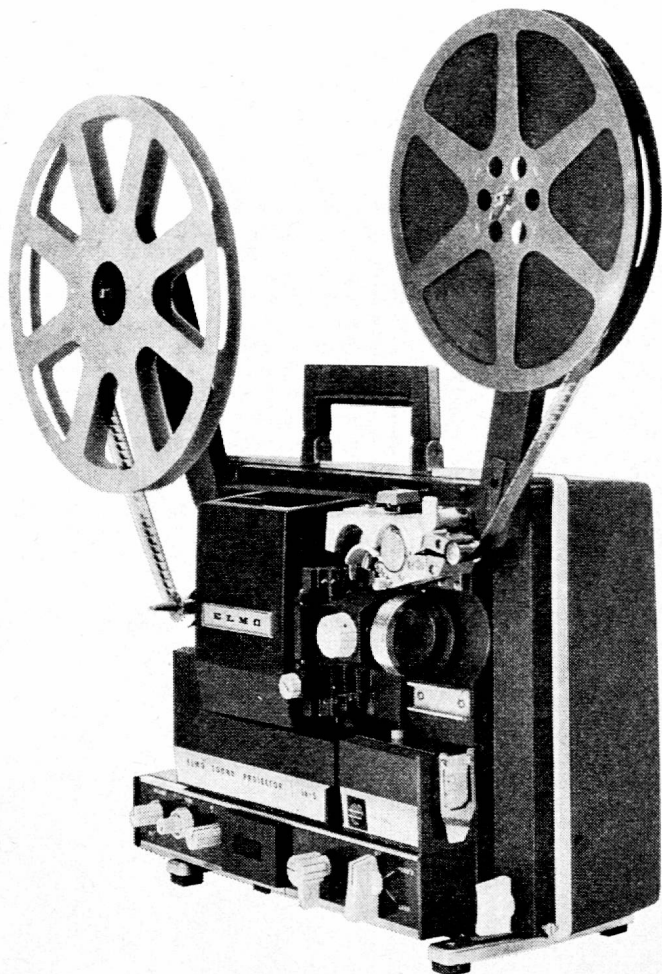
ELMO

Idéal pour l'industrie et l'enseignement

ELMO FILMATIC 16-S

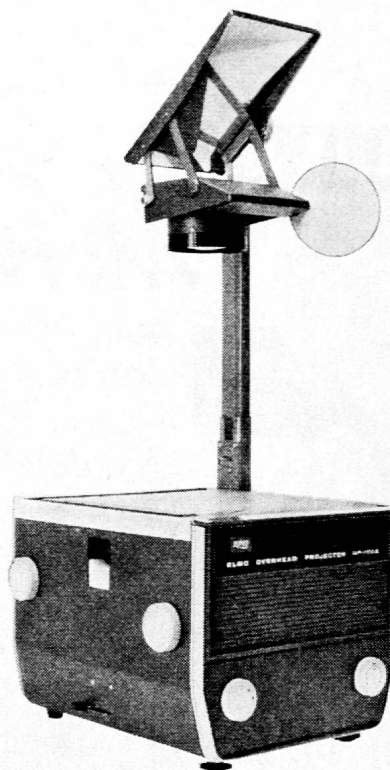
un projecteur d'avant-garde.

Projecteur sonore 16 mm pour la reproduction des films muets, et sonores optiques et magnétiques. Mise en place quotmatique du film. Haute luminosité par lampe halogène 24 V/150 W. Projection normale en marche avant et arrière, au ralenti et à l'arrêt. Amplificateur transistorisé de 18 watts de sortie. Double haut-parleur incorporé au couvercle.



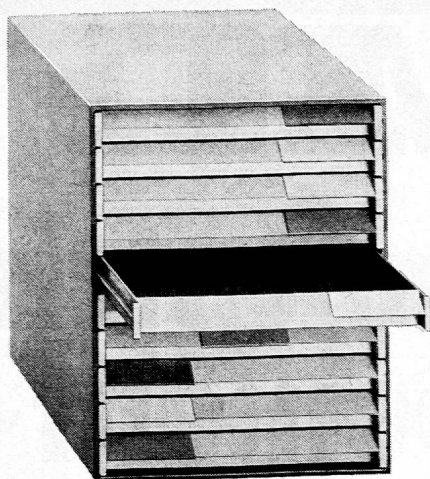
ELMO HP-100

Rétroprojecteur de haute luminosité par lampe halogène 650 W. Ventilation efficace, excellente répartition de lumière. Tête orientable et inclinable. Rouleaux incorporés. Transport aisé.

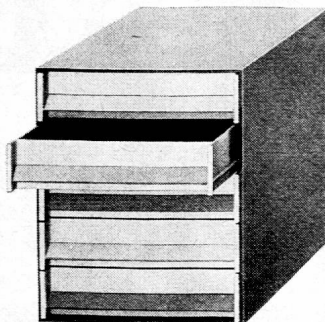


Représentation générale pour la Suisse:
ERNO PHOTO SA
Restelbergstrasse 49, 8044 Zurich

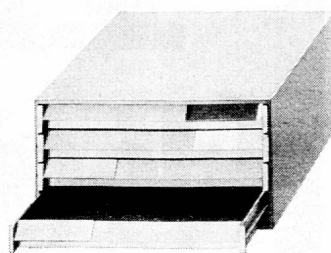
LES TIROIRS OPTA — LE SYSTÈME PARFAIT POUR LE RANGEMENT RATIONNEL



12110



12105



12004

Action d'été du 1^{er} juillet au 30 septembre 1972

N° 12110 avec 10 tiroirs 3 cm
 N° 12105 avec 5 tiroirs 6 cm
 N° 12004 avec 4 tiroirs 3 cm

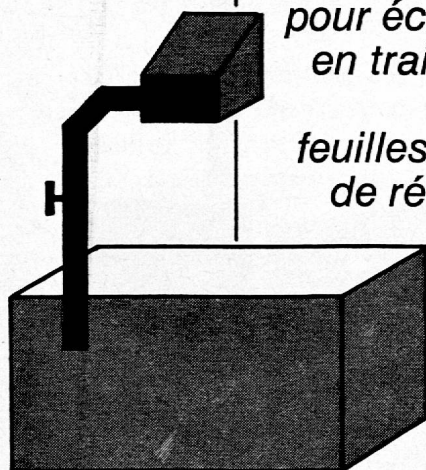
Prix normal Prix action

Fr. 84.— Fr. 75.—
 Fr. 63.50 Fr. 57.—
 Fr. 41.— Fr. 37.—

étiquettes perforées et celluloïds pour poignée assort. : Fr. —.70

BERNARD ZEUGIN, MATÉRIEL SCOLAIRE, 4242 DITTINGEN (BE), TÉL. (061) 89 68 85.

nouveau de *Pelikan*:
Markana 35
 pour écrire et dessiner
 en traits fins et nets
 sur les
 feuilles transparentes
 de rétroprojection



BON

pour 1 étui de Markana 35/7
 avec 7 couleurs assorties au
 prix de faveur de fr. 7.50
 (au lieu de fr. 9.90)

Nom et prénom _____
 Ecole _____
 Adresse _____
 No postal et localité _____

Avec le Markana 35, vous tracez des traits sans bavures, constants d'un bout à l'autre. Les sept couleurs existantes — noir, bleu, rouge, vert, violet, brun, jaune — apparaissent aussi distinctement l'une que l'autre. Même les teintes claires, telles que le jaune, conservent leur intensité d'origine à la projection. La pointe en matière plastique d'un genre nouveau vous permet d'obtenir des traits particulièrement fins, ce qui est surtout important pour les cours de géométrie, de physique ou de biologie. Et elle ne s'émousse pas à la longue. L'encre devient sèche au toucher, tout en demeurant soluble à l'eau, et s'élimine donc parfaitement de la feuille à l'aide d'un simple chiffon humide.

Faites donc un essai, en commandant, à l'aide du bon, un étui de Markana 35 à prix réduit.

Autres produits Pelikan pour écrire sur les feuilles transparentes:

Markana 33 indélébile
Markana 50 pour traits larges et coloriage (insoluble à l'eau)

Renseignements complémentaires
 et prix spéciaux pour écoles,
 sur demande!



A envoyer à:
 Günther Wagner AG
 Pelikan-Werk, 8060 Zurich

Bibliothèque
 Nationale Suisse
 3003 BERNE

1820 Montreux 1
J.A.